République du Mali

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



~ RAPPORT GENRE 2019 ~



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SIGLES ET ABREVIATIONS

ASACO : Association de Santé Communautaire

CSCOM : Centre de Santé Communautaire

CPN: Consultation Prénatale

CAFO: Coalition des Associations Féminines et Organisations

CAG: Comité Aviseur Genre

CEDEF: Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des

Femmes

CFPF : Centre de Formation PratiqueCGA : Centres de Gestion AgréesCGS : Comite de Gestion Scolaire

CNDIFE: Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant

CSCRP: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

CSG: Conseil Supérieur Genre

DESC : Droits Economiques Sociaux et Culturels

DNFPP: Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel

DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

EPT: Education Pour Tous

FAFE : Fonds d'Appui à l'Autonomisation et à l'Epanouissement de la Femme et de l'Enfant

FNAA : Fonds National d'Appui à l'Agriculture

GEDEFOR : Projet Gestion Décentralisée des Forêts

GRFF: Gestion des Ressources Forestières et Fauniques

PACR : Projet d'Appui aux Communautés Rurales

PACUM : Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali

PADEC: Projet d'Appui au Développement Economique Communautaire

PAJM: Programme d'Appui à la Justice au Mali.

PAPAM : Programme d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali

PBSG: Planification et Budgétisation Sensible au Genre

PDD-DIN : Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger

PDDSS: Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social

PDH: Promotion des Droits de l'Homme

PDI : Programme de Développement Institutionnel

PEFA : Dépenses Publiques et Responsabilité Financière/Public Expenditure Financial

Accountability

PGRN-CC: Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Changement-Climatique

PNG: Politique Nationale Genre

POPRODEJ: Plan Opérationnel du Projet de développement des compétences et emploi des

PROSEA: Programme Sectoriel Eau Assainissement

PRPRM : Projet de Réduction de la Pauvreté dans la Région de Mopti

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RAMED: Régime d'Assistance Médicale

SAPEP: Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole des Petits Exploitants

TA : Taux d'Achèvement

TBA: Taux Brut d'Admission

TBS: Taux Brut de Scolarisation

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
MINISTERE DE LA JUSTICE	8
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT	13
ET DE LA FAMILLE	
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	24
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE	
MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE	52
MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME	58
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	60
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	73
MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE	
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,	91
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT	94
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA COMMUNICATION	99
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :	101

INTRODUCTION

L'introduction de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans la gestion budgétaire est une forme avancée de la réforme de la gestion des finances publiques. Elle focalise la gestion budgétaire sur la problématique de l'efficacité des dépenses publiques et de leur impact sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

L'évaluation PEFA 2016 fait ressortir que le Mali enregistre de bon résultat en matière de gestion des finances publiques, notamment, grâce à la mise en œuvre des Directives de l'UEMOA. Si cette qualité de la gestion des finances publiques a permis d'augmenter la capacité de résilience de l'économie malienne, elle n'a pas permis de réduire de manière significative la pauvreté et les fortes inégalités. C'est pourquoi, de plus en plus, l'impact de la politique budgétaire sur la réduction de la pauvreté et des inégalités est devenu une préoccupation, tant au niveau du Gouvernement que du Parlement. Cela nécessite l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des dépenses. Une des stratégies pour améliorer l'impact de la politique budgétaire sur la réduction de la pauvreté et des inégalités passe par la budgétisation sensible au genre qui constitue également l'un des axes d'orientation de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG).

La budgétisation sensible au genre s'est concrétisée par l'élaboration d'une annexe budgétaire relative au genre dénommée rapport-genre.

L'annexe budgétaire relative au genre est un document fondé sur l'obligation de rendre compte, basée sur la prise en charge des besoins sexo-spécifiques contenus dans le plan d'action genre et intégrés dans les budgets- programmes. Elle recense ainsi les éléments des cadres de performance (Programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes des Ministères qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Nationale Genre.

I. <u>DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT GENRE</u>

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, la démarche de la Planification et de la Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) a été introduite dans le processus budgétaire et son pilotage confié au Ministère de l'Economie et des Finances.

Le processus PBSG cible les départements ministériels prioritaires identifiés dans le document de politique genre comme ayant un potentiel pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Il s'agit des départements considérés comme des secteurs prioritaires dans lesquels les engagements de l'Etat sont clairement spécifiés et qui représentent « des vecteurs de changements majeurs dans la reconnaissance et l'exercice des droits égaux fondamentaux, dans la construction de l'identité sociale des femmes et des hommes, dans la lutte contre les stéréotypes sexistes, dans la protection de l'intégrité et de la dignité des femmes, dans le développement du capital humain et dans l'allocation des ressources en faveur d'un développement économique juste et équitable ».

Ces secteurs sont : la justice, l'éducation, la santé, l'emploi et la formation professionnelle, le développement rural, l'eau, la décentralisation, la réforme de l'état, la réforme budgétaire et la communication.

Il est requis à chaque département ministériel d'intégrer le plan d'action de la Politique Nationale Genre dans son budget-programmes. Les interventions programmées ainsi que les mesures spécifiques prises au niveau de chaque secteur constituent sa contribution pour la réalisation des objectifs à atteindre dans le cadre de l'égalité homme-femme au Mali. Ces actions et mesures spécifiques sectorielles en faveur de l'égalité genre, qui sont répertoriées dans une annexe à la loi de Finances, font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

L'annexe budgétaire relative au genre est un document élaboré sur la base de la prise en compte des besoins sexo-spécifiques contenus dans le plan d'action genre et intégrés dans les budget-programmes. Elle recense les éléments des cadres de performance (Programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes des ministères qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Nationale Genre, en vue de faciliter le suivi de leur exécution. Le rapport-genre de chaque ministère est structuré en trois parties :

- les enjeux genre et gaps à combler ;
- les mesures ou stratégies spécifiques qui ciblent les questions de genre;
- la planification et la budgétisation des actions genre.
 Les ministères sont regroupés par domaine d'interventions de la Politique Nationale Genre.

II. PRINCIPAUX DÉFIS-GENRE

Sur le plan juridique, social, économique et politique, la Politique Nationale Genre fait l'état des lieux des inégalités entre les femmes et les hommes.

2.1. Sur le plan juridique

Plusieurs instruments internationaux et régionaux ont été ratifiés par le Mali, reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et devoirs et interdisant toute discrimination contre les femmes. Parmi ces instruments, on retiendra la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des femmes (CEDEF) et ses protocoles, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et son Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo) etc.

Ainsi, la Constitution du Mali (25 février 1992) garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination. Des avancées sont également constatées au plan de la législation interne et se caractérisent par la dotation du pays de différents codes visant à régir la vie sociale, économique et politique.

Cependant, des problèmes perdurent en ce qui concerne l'élimination de pratiques comme les mutilations génitales féminines telles que l'excision. La ténacité des attitudes et des perceptions négatives de la société envers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les limites du cadre juridique pour l'équité de genre concernent la faible harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux, certains vides juridiques dans le droit positif (Violences faites aux femmes), et des discriminations à l'égard des femmes. De plus, le droit coutumier, souvent défavorable aux femmes, est appliqué au détriment de la loi, surtout en milieu rural, notamment en ce qui concerne la succession sur le foncier rural.

Aussi, il est à signaler que le Mali a adopté un certain nombre de textes et de stratégies visant à réduire les inégalités liées au genre qui sont :

- l'adoption de la Loi n°2015-052/PRM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives;
- l'adoption du Décret d'application de la Loi n°2015-052/PRM du 18 décembre 2015, Décret n°2016-0909/P-RM du 06 décembre 2016 déterminant les fonctions nominatives et électives.
- l'existence d'un projet de loi portant prévention, répression et prise en charge des victimes des VBG :
- l'existence d'une stratégie nationale de participation et représentativité accrues des femmes aux élections générales;
- l'adoption du Décret sur les compétences à transférer aux collectivités territoriales en matière de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- l'adoption de la feuille de route biennale pour l'abandon des mariages des enfants ;
- la mise en œuvre du Plan d'action national 2015-2017 sur la mise en œuvre de la résolution (2000)1325 des Nations Unies.

2.2. Sur le plan social

Malgré la volonté politique de lutter contre les inégalités entre homme et femme à travers l'existence d'un ministère en charge de la promotion de la femme, on constate que :

- les inégalités persistent entre les sexes au niveau du taux brut de scolarisation au primaire qui est de 72,1% en 2017 dont 78,3% pour les garçons et 66% pour les filles ;
- les défis se situent au niveau des taux d'achèvement au 2ème cycle. En 2017 ce taux est de 39,8% pour les garçons contre 31,1% pour les filles. Cette disparité est plus importante chez les filles que les garçons à cause de l'éloignement du second cycle, des mariages et grossesses précoces.

2.3. Sur le plan économique

Les résultats des enquêtes montrent que la rémunération des femmes (dans les secteurs structuré et non structuré) est généralement inférieure de moitié à celle des hommes. Cette situation est

due aux contraintes comme l'accès relativement limité des femmes aux facteurs de production, notamment à la terre, à la technologie et au crédit. En 2017, le taux de chômage était de 10,6% pour les femmes contre 8,3% pour les hommes.

Dans le secteur structuré (Par exemple, la fonction publique), hormis dans certains cas, les femmes occupent également les postes les moins rémunérés, comme les emplois administratifs et de secrétariat. Les fonctionnaires hommes représentaient 68,73%, contre 31,27% pour les fonctionnaires femmes. Cette disparité est très importante au niveau de la catégorie A ou les hommes représentaient 81,96% contre 18,04% en 2017.

Dans le secteur de l'agriculture, les femmes sont présentes tout au long de la chaîne agricole, mais elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour accroître leur production et leur productivité (manque d'accès, de contrôle et de propriété de la terre et des moyens de production etc.). Elles s'occupent généralement du petit élevage et de toutes les activités de transformation du poisson (séchage et fumage), la fabrication du bouillon de poisson et la commercialisation.

En 2017, les femmes propriétaires de parcelles riz étaient de 14,71% dans la zone office riz Mopti et 8% dans la zone Office Riz Ségou.

De plus, si l'engagement du principe visant à éliminer la pauvreté des femmes par l'intégration de la dimension genre dans le CSCRP tend à augmenter, les réalisations concrètes dans ce domaine sont toujours attendues.

2.4. Sur le plan politique

Le taux de représentativité dans les instances de prise de décision (postes électifs et nominatifs) reste faible. Cette faiblesse est habituellement due à l'absence générale de politiques tenant compte de la spécificité des sexes au sein des partis politiques. En 2015, les femmes représentaient 16,2% aux instances nominatives des services publics dans les institutions de la république.

En effet, avec l'application de la loi n°2015-052/P-RM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, a permis d'avoir plus de candidatures féminines dans les élections communales du 25 novembre 2016 (26 080 candidates) comparées à celles de 2009 ou n'étaient que 13537 candidates. Ces élections ont donné respectivement les résultats suivants : 2830 femmes élues sur 11055 conseillers soit 25,60%.

Alors qu'en 2009, les femmes élues ne représentaient que 9% des conseillers.

La faible visibilité des femmes à l'échelon de la gouvernance locale, de l'appareil judiciaire, et aussi à la tête d'organisations de la société civile est un phénomène visible au Mali.

III. L'ANALYSE GENRE PAR MINISTERE

MINISTERE DE LA JUSTICE

1- Les Enjeux genre

Après une décennie de mise en œuvre, un Plan Opérationnel 2010-2014 du PRODEJ (PO PRODEJ) s'articulant autour du triptyque : crédibilité, efficacité et accessibilité de la justice a été lancé avec une participation plus accrue des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Ce plan opérationnel a réservé une place de choix aux questions de droits de l'Homme et de genre en y consacrant une composante à part entière. Cette composante, essentiellement inspirée et bâtie sur le politique sectoriel genre du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux et son Plan d'Actions de 2008, a connu des résultats mitigés dus aux conséquences des crises, politique, sécuritaire et institutionnelle que le Mali a subie en 2012. Ces différentes crises ont entravé les appuis techniques et les financements en faveur des actions sensibles au genre.

La période de crise qui avait très gravement détérioré l'offre de service public et hypothéqué la fonctionnalité de l'appareil judiciaire au Mali, a nécessité la construction d'un système judiciaire efficace qui inspire confiance pour assurer la bonne gouvernance et l'Etat de droit.

Sous l'impulsion du Président de la République démocratiquement élu en 2013, le redressement de la justice est devenu le socle sur lequel se bâtira le nouvel Etat du Mali.

La reforme systémique de la justice ainsi prônée a engendré le contrat de transparence entre les membres de la famille judiciaire et les autres acteurs de la société dans le but de faciliter la saine distribution de la justice au bénéfice du peuple, la promotion du droit d'accès à la justice des femmes et des hommes et le respect des engagements pour une justice performante, crédible, responsable et indépendante.

2. Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a. Mesures spécifiques réalisées

Afin de remédier aux déséquilibres accrus au niveau des effectifs de personnel juridique et judiciaire et de corriger les disparités d'accès aux services publics et privés de la justice, des politiques, programmes et orientations ont été initiés par le Ministère en charge de la Justice, et leur mise en œuvre a démarré.

En septembre 2008, la politique d'Egalité Femme-Homme du Ministère de la Justice, garde des sceaux fut adoptée. Cette politique est axée sur l'égalité en droit et dans les faits pour les femmes et les hommes et sur l'égalité entre les femmes et les hommes aux postes et professions du système judiciaire. Elle est assortie d'un Plan d'Actions et la mise en place d'un Comité Genre dont une des missions est de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'appareil judiciaire.

Par ailleurs, le département de la justice, garde des sceaux abrite le Programme "Appui Conjoint des Nations Unies pour la Promotion des Droits de l'Homme (PDH)" dont le but est la promotion des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) des femmes et des hommes.

Enfin, la Réforme Judiciaire en cours de définition et d'élaboration compte bien donner la part belle à la problématique des droits de l'Homme autant qu'aux questions juridiques et judiciaires stricto-sensu.

Quant à la promotion du genre, les actions ont surtout concerné le milieu carcéral par la systématisation des quartiers séparés hommes/femmes/enfants.

Les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG :

- dans le cadre de la promotion et la protection des droits humains, le projet de politique nationale en matière de droits de l'Homme a été adapté au contexte actuel;
- l'amélioration de l'accessibilité à la justice s'est traduite surtout par la mise en œuvre d'un système de communication et l'opérationnalité des Bureaux de l'Assistance Judiciaire;
- concernant l'amélioration de la prise en charge des violences basées sur le genre, le Fonds d'appui à la société civile en matière d'accès à la justice et aux droits de la personne a été lancé ;
- l'amélioration des conditions de détention avec la généralisation des guartiers ou cellules séparé(e)s.

b. Evaluation des activités du rapport genre 2015/2017

Le Ministère en charge de la Justice a réalisé très peu d'activités relatives au Genre durant la période 2016-2017 dû à la non budgétisation du volet Genre. Il faut souligner que le département a beaucoup participé aux activités genre des autres départements ministériels et institutions.

Les activités genre-sensibles reprennent timidement au sein du Département.

En 2017, des actions significatives ont été menées dans ce sens, concernant la promotion et la protection des droits humains et du genre notamment grâce au Programme conjoint des Nations Unies, à savoir :

l'opérationnalisation de la Politique Nationale d'Accessibilité à la Justice et observance des textes relatifs à la médiation civile et pénale, des efforts ont été consentis dans la mise en œuvre :

 une lettre circulaire du Ministre en charge de la Justice a été envoyée à l'ensemble des premiers présidents des Cours d'Appel pour la désignation des médiateurs pénaux auprès de l'ensemble des juridictions de droit commun;

<u>Programme 1</u>: Administration Générale-Coordination et Contrôle

Objectif n°3 : Renforcer la promotion et la protection des droits humains et du genre									
Indicateur de r	ésultats	Unité		Pério	de	2017			
		de mesure	2014	2015	2016	Prévision	Réalisation		
3.1 Pourcentage des magistrats, des	Magistrats		0	0	39	45	51		
magistrats, des auxiliaires de justice et des agents de la DNAPES formé en droits humains et genre.	Auxiliaires de justice	%	0	0	25	40	23		
	Agents de la DNAPES		0	0	2	70	272		
3.2 Rapports annuels sur la situation des droits humains et la Revue documentaire disponibles (Gouvernement, CNDH, AMDH).		Nombre	75	75	2	100	75		

c. Planification et budgétisation des actions du genre

Le Politique National Genre sera mise en œuvre au Ministère de la Justice à travers deux programmes :

		Indica	teurs de ré	sultats	Activités 2019			
Objectifs	Libellés	Référence	Réalisat	C	Cibles			
	2.00.000		2017	2019	2020	2021		
	3.1 Pourcentage des magistrats, des auxiliaires de justice et des agents de la						3.1.1 Adoption d'une politique nationale en matière de droits humains (PDH) 3.1.2 Conduite d'une étude	
Objectif 3.	DNAPES formé en droits humains et	0	51	45	50	50	sur l'harmonisation de la législation nationale sur les instruments de droits de l'homme ratifiés par le Mali. 3.1.3 Formation des Magistrats, des Auxiliaires de justice et du personnel de la DNAPES en matière de droits humains.	
Renforcer	genre.	0	23	40	80	80		
la promotion des droits humains et du genre	-Magistrats - auxiliaires de justice - agents de la DNAPES	0	272	70	70	100		
	.2 Pourcentage de réalisation des Rapports annuels sur la situation des		75	100	100	100	3.2.1 Renforcement des activités de la CNDH par la dotation en matériels et en ressources humaines et	

		Indica	teurs de ré	sultats	Activités 2019		
Objectifs	Libellés	Référence	Réalisat	C	ibles		
			2017	2019	2020	2021	
	droits humains (Gouvernement, Médiateur de la République, CNDH,						financières, tenue des sessions ordinaires (02) et extraordinaires (02) 3.2.2 Elaboration du Rapport
	Rapport alternatifs/OSC).						2016 sur la situation des droits humains à travers l'enquête de terrains, la visite
							des lieux de détention, les entretiens individuels et les focus groupe.
							3.2.3 Elaboration de la Revue documentaire des droits humains
							3.2.4 Tenue d'ateliers de sensibilisation des personnels judiciaires et de
							l'administration publique sur les questions de droits humains et de genre

<u>Programme 3</u> : Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée

			In	dicateurs			
Objectifs			Réalisat.		Cibles		Activités 2019
Objectils	Libellés	Référence	2017	2019	2020	2021	Activites 2019
1. Améliorer les conditions de détention de la population carcérale	1.3 Pourcentage des agents de l'APES formés en droits humains et carcéral.		31,25	50	60	80	1.2.1 Formation des agents aux normes internationales en matière de détention 1.2.2 Institutionnalisation de la semaine du détenu 1.2.3 Amélioration des services de détention: - Affectation des surveillantes de prison; - Formation du personnel en Droits humains; - Sensibilisation des femmes et des hommes détenu(e)s à leurs droits; - Programme de réinsertion sociale pour les détenu(e)s.
2. Promouvoir la réinsertion sociale et professionnelle des détenus.	2.1. Pourcentage des détenus hommes et femmes bénéficiant d'une formation professionnelle.	?	2,99	7	10	15	2.1.2 Formation professionnelle des détenus mineurs, des détenues femmes et des détenus hommes
	2.2 Pourcentage des détenus garçons et filles bénéficiant d'une scolarisation formelle et non formelle.	?	87,59	50	80	100	2.2.1 Alphabétisation des détenus hommes, de Bollé Femmes et de Bollé Mineurs. 2.2.2 Formation scolaire de la population carcérale.

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

1. Les Enjeux genre

La mise en œuvre des plans d'actions 2011-2013 et 2016 - 2018 de la Politique Nationale Genre a montré que des avancées ont été effectuées dans plusieurs domaines, prioritairement la mise en place des organes de suivi de la PNG, la protection et le respect des droits des femmes, la politique, la gouvernance, la santé, l'éducation, l'emploi, la formation, la paix et sécurité, et l'autonomisation économique de la femme.

Par ailleurs, la situation des femmes dans les instances électives communales a connu une amélioration suite aux élections de novembre 2016 avec 25.6% de femmes conseillères contre 9% en 2009.

Tableau 1. : Pourcentage de conseillers communaux par région selon le sexe en 2016¹

N°	REGIONS	FEMMES	HOMMES
1	KAYES	24,9	75,1
2	KOULIKORO	25,0	75,0
3	SIKASSO	23,8	76,2
4	SEGOU	26,6	73,4
5	MOPTI	26,7	73,3
6	TOMBOUCTOU	28,3	71,7
7	GAO	27,2	72,8
8	BAMAKO	30,2	69,8
	TOTAL	25,6	74,4

Source : CNDIFE Base de données Femmes/Enfants

Malgré l'adoption de la Loi n°2015-052/PRM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, la situation de la représentativité des femmes dans les instances nominatives reste faible. Par exemple le gouvernement comptait 9 femmes ministres sur 36 soit 25%. La nomination de 117 femmes aux postes de responsabilité représentant 16% sur une prévision de 25%. Ce constat de sous représentativité des femmes se retrouve aussi au niveau des organes de mise en œuvre et de suivi de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Toute fois avec la nouvelle structure gouvernementale, on note une amélioration considérable avec la nomination de 11 femmes aux postes ministériels.

¹ Les élections ne se sont pas déroulées principalement dans la région de Kidal et dans la plusieurs localités des régions Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao.

2- <u>Les mesures ou stratégies spécifiques de réduction des inégalités liées au genre</u>

- adoption du Décret d'application de la Loi n°2015-052/PRM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ;
- existence d'une stratégie nationale de participation et représentativité accrues des femmes aux élections générales;
- adoption du Décret sur les compétences à transférer aux collectivités territoriales en matière de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- adoption de la feuille de route biennale pour l'abandon des mariages des enfants ;
 En plus des mesures ci-dessus cites, il convient d'adopter le projet de loi sur les VBG.

a. Evaluation des activités genre 2017

Le statut socio-économique de la femme a été amélioré à travers la réalisation de certaines activités notamment :

- le renforcement de capacité des groupements de femmes en transformation, conservation, embouche, stratégie de mobilisation, coiffure, coupe et couture, savonnerie, teinture, restauration, technique de plantation d'arbre, montage de dossier de crédit, leadership, communication, etc....;
- l'appui à 184 groupements de femmes en matériels et équipements ;
- la prise en charge de 721 cas de violences basées sur le genre ;
- le financement de projet pour 79 groupements de femmes ;
- l'appui de 50 groupements de femmes en équipement pour la transformation du karité;
- le renforcement de capacités à l'endroit de 79 groupements de femmes pour la transformation du karité;
- le renforcement de capacités des femmes dans le cadre de l'OHADA;
- la célébration des journées commutatives dédiées à la Femme, à l'Enfant et à la Famille ;
- la tenue des assises des femmes pour la paix au Mali en Novembre 2017 avec la participation de plus de 500 femmes venues de toutes les régions du district et de la sous-région;
- la tenue du Conseil Supérieur sur le Genre ;
- les rencontres avec les femmes pour la cohésion sociale ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Système d'Information sur la Femme, l'Enfant et la Famille (SIFEF);
- la production du bulletin statistique femmes et enfants 2016 avec présentation de l'évolution des indicateurs, PRECOFEM, Site web du MPFEF;
- la participation de 3 membres du RFOE-M à la 61^{ème};
- la session de la condition de la Femme aux Nations Unis à New York (CSW 2017);

- l'organisation d'un séminaire de formation sur les techniques de transformation des céréales (30 participantes);
- l'organisation d'un séminaire de Formation sur la coiffure esthétique (30 participantes) ;
- l'organisation d'un atelier de Formation sur créer son entreprises « CRE », (50 participantes) ;
- l'organisation d'un atelier de Formation sur la Responsabilité Sociale d'Entreprises «RSE », (50 participantes) ;
- la confection du calendrier 2018 du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille;
- l'organisation d'un atelier de validation de l'étude intentionnelle pour la pérennisation des platesformes multifonctionnelles;
- la formation des deux gestionnaires de Plateformes Multifonctionnelles (PTFM) en alphabétisation ;
- la Réalisation d'une mission de prospection du projet « Equipment en système d'adduction d'eau solaire des maisons d'autopromotion des femmes des localités de Bla, San et Tominian », financé par le fonds de contrepartie de l'aide aux agriculteurs défavorisés (KR2) du Japon.

b. Planification et Budgétisation des actions genre :

Le document de Politique Nationale Genre constitue le référentiel du MPFEF en matière de planification. Compte tenu des attributions du département, l'ensemble de ses programmes sont sensibles et tiennent compte de la matrice du plan d'actions de la PNG.

Programme 2.059 : Promotion de la femme

Ce programme vise à opérationnaliser la Politique Nationale Genre. Il se décline en deux actions à savoir :

- amélioration des conditions de la femme
- formation et éducation de la femme.

	Indicateurs							
Objectifs		Référence		Cibles		Activités 2019		
	Libellés	2017	2018	2019	2020	Activites 2019		
	1.1 : Pourcentage des cas liés aux MGF/VBG pris en charge	-	55	60	70	1.1.1 Organisation des sessions de formation sur les thématiques : Genre, technique de communication, santé, planification, leadership, AGR, de paix et de sécurité 1.1.2. Dotation ou renforcement des structures en équipements et en infrastructures.		
Objectif 1 : Développer la communication, l'identification et la prise en charge des cas de complication liées aux MGF/VBG	1.2. Proportion de villages ayant abandonné l'excision	-	11.33	15	17	1.2.1. Appui en équipements pour la mise en œuvre d'AGR 1.2.2. Appui des organisations féminines en montage de microprojets et orientation vers les structures de micro finances 1.2.3. Suivi/évaluation de l'utilisation des fonds octroyés 1.2.4. Appui à la création d'entreprises féminines Suivi/évaluation des entreprises créées		

Objectifs	1.11 117	Référence	2042	Cibles	0000	Activités 2019
	1.3. Proportion d'activités de diffusion de la stratégie nationale de communication holistique sur les VBG réalisées	-	-	40	50	1.3.1 .Organisation de sessions de sensibilisation et d'information des intervenants et de la population dans le domaine de la lutte contre les pratiques néfastes et les violences basées sur le genre, SR, l'utilisation des services de santé pour l'amélioration de la santé de la femme, 1.3.2 Organisation de sessions de plaidoyer à l'endroit des décideurs pour leurs implications dans la lutte contre les pratiques néfastes et les violences basées sur le genre pour l'amélioration de la santé de la reproduction 1.3.3. Identification et prise en charge des cas de complication liés aux VBG, MGF/ Excisions 1.3.4. Mise en place des unités de prise en charge holistique des VBG dans 3 maisons de la femme et de l'Enfant, Centre d'Ecoute d'Animation et d'Orientation (CEAO) et 5 centres d'autopromotion. 1.3.5 Mise en œuvre du projet conjoint de promotion de l'abandon de la pratique transfrontalière des VBG/Excision/Mariage précoce Mali/Burkina Faso
	2.1. Taux de représentativité des femmes dans les organes de prévention et de résolution des conflits	9	9	25	30	2.1.1. multiplication et diffusion des textes juridiques sur les droits de la femme 2.1.2. Organisation des espaces de contacts sur la situation des femmes. 2.1.3 Organisation de débats intergénérationnels au niveau national et régional.

		Indic	Indicateurs							
Objectifs		Référence		Cibles		Activités 2019				
	Libellés	2017	2018	2019	2020	Activites 2015				
Objectif 2: Assurer une représentation équitable des femmes et de leurs associations dans les instances chargées de prévenir, réguler et résoudre les conflits.	2.2 Pourcentage de femmes formées dans la prévention et la gestion des conflits (APR, R1325,)		22	60	90	2.2.1. Organisation des séances de plaidoyer auprès des autorités pour la représentativité des femmes dans les instances nationales, sous régionales, régionales et internationales suivant un plan de carrière existant. 2.2.2. Information et sensibilisation pour l'application de la loi sur la promotion du genre (loi 2015- 052) 2.2.3. Assistance technique (coaching, formation) aux femmes élues. 2.2.4. Sensibilisation pour un meilleur positionnement des femmes sur les listes de candidatures. 2.2.5 Formation de : 180 femmes, jeunes et leaders d'opinion sur les techniques de prévention, de gestion des conflits, de médiation et de négociation pour la paix (30 femmes dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le district de Bamako)				
OBJECTIF 3: Développer des programmes appropriés pour soutenir l'équipement et la formation en vue d'accompagner la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans les zones rurales et urbaines.	% d'organisations de femmes ayant accès à l'équipement	40	30	30	50	3.1.1. Célébration des événements spéciaux : (08 Mars, 15 Octobre) 3.1.2 Organisation des conférences débats sur les thématiques concernant la protection des droits juridiques et la promotion économique de la femme				

		Indic				
Objectifs		Référence		Cibles		Activités 2019
	Libellés	2017	2018	2019	2020	Activites 2019
OBJECTIF 4 : S'assurer de la mise en œuvre efficace et efficiente des projets et programmes aux niveaux central et déconcentré.	Taux réalisation des missions de suivi et de supervision des activités.	-	50	100	100	4.1.1 le suivi et la supervision des projets et programmes dans toutes les régions et le district de Bamako

Programme 3.003 : Programme d'appui à l'Autonomisation de la femme et épanouissement de l'enfant (PAAFE).

		Indi	cateurs			
Objectifs		Référence		Cibles		Activités 2019
	Libellé	2017	2018	2019	2020	Activites 2013
Objectif 1 : Accroître le potentiel économique des femmes	1.1 Pourcentage d'organisations villageoises équipées en matériels et infrastructures de production	25	35	45		1.1.1 Identification et analyse des besoins en matériels et équipements de production. 1.1.2. Dotation des organisations villageoises en matériels et équipements de production. 1.1.3: Etudes architecturales pour la réalisation d'infrastructures de production
	1.2. Pourcentage de projets d'AGR/PME financés	100	100	100		1.2.1. Organisation des appels à proposition des projets. 1.2.2. Financement des projets retenus. 1.2.3. Mobilisation des ressources additionnelles auprès des PTF.

		Indi	cateurs			
Objectifs		Référence		Cibles		Activités 2019
	Libellé	2017	2018	2019	2020	
	1.3. Taux de participation aux organisations aux activités commerciales et promotionnelles	15	25	40		1.3.1 Appui technique et financier à la participation des organisations aux activités commerciales et promotionnelles. 1.3.2 Suivi et évaluation des activités commerciales et promotionnelles.
Objectif 2 : Contribuer au développement du leadership des femmes dans la vie publique et politique	2.1. Pourcentage de femmes formées	15	30	30		2.1.1. Identification de besoins de formations et des modules. 2.1.2. Evaluation des formations.
	2.2. Pourcentage d'emplois crées femmes	25	30	35		2.2.1. Organisation des séances de plaidoyer auprès des autorités pour la représentativité des femmes dans les instances nationales, sous régionales, régionales et internationales suivant un plan de carrière existant. 2.2.2. Information et sensibilisation pour l'application de la loi sur la promotion du genre (loi 2015- 052) 2.2.3. Assistance technique (coaching, formation) aux femmes élues. 2.2.4. Sensibilisation pour l'émergence des femmes au sein des partis politiques

		Indicateurs							
Objectifs		Référence		Cibles		Activitée 2010			
	Libellé	2017	2018	2019	Activités 2019				
	2.3. Pourcentage d'AGR/PME féminines accompagnées	60	65	70					

			Indicateurs			
Objectifs		Référence		Cibles		Activités 2019
	Libellé	2017	2018	2019	2020	Activites 2019
Objectif 3 : Contribuer à l'épanouissem ent de l'enfant	3.1 Pourcentage de projets financés en faveur de l'épanouisse ment des enfants	100	100	100		3.1.1 Financement de projets retenus en faveur de l'épanouissement de l'enfant
	3.2 Pourcentage de filles réinsérées	25	30	35		3.2.1. Appui à la réinsertion des enfants en situation difficile.
	3.2. Pourcentage de filles encadrées	40	40	40		1.3.1 Appui technique et financier à la participation des organisations aux activités commerciales et promotionnelles. 1.3.2 Suivi et évaluation des activités commerciales et promotionnelles.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1. Les Enjeux genre

La Politique Genre prend appui sur un ensemble de fondements d'ordre juridique, politique et socioculturel. Elle prend sa légitimité d'un ensemble d'instruments juridiques nationaux, internationaux et africains. La Convention sur l'Elimination de toute forme de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) consacre l'égalité dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Les objectifs de Développement Durable N°4 et N°5 consacre spécifiquement la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes :

- **ODD 4**: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- **ODD 5**: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Au Mali les différentes politiques en faveur de l'éducation en général et de la promotion de la scolarisation des filles en particulier, ont permis d'enregistrer des résultats significatifs au niveau national, mais l'intégration des questions de genre dans l'éducation constitue encore un défi majeur que les acteurs doivent relever.

Pour l'effectivité d'un changement en faveur de l'égalité entre les sexes, il faut une nouvelle perception du concept genre à travers la formation, la sensibilisation, l'information et l'éducation.

Le tableau ci-après donne un résumé des principaux indicateurs entre 2014 et 2015.

Tableau 1: Evolution des effectifs au fondamental 1 et 2

	20	013-2014	2014	I-2015	2015-2016		
Indicateurs	TOTA	L % Filles	TOTAL	% Filles	TOTAL	% Filles	
Evolution des effectifs des élèves par sexe au fondamental 1er cycle	2 181 617	46,30%	2 227 082	46,50%	2 356 420	46,83%	
Evolution des effectifs des élèves par sexe au fondamental 2ème cycle	647 186	43,90%	631 816	45,30%	685 038	44,56%	

Source : Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental

Au fondamental 1er cycle, de 2013 à 2016, les effectifs ont augmenté de 174 803 élèves tous statuts confondus dont 129 338 élèves entre 2015 et 2016. La tendance à la hausse en 2015 et en 2016 est un signe probable de reprise. En 2015, les filles représentaient 46,5% des effectifs et mieux encore elles sont à 46,8 % en 2016.

S'agissant du fondamental 2ème cycle, les effectifs évoluent en dents de scie mais ont augmenté de 51 222 élèves entre 2015 et 2016. Le pourcentage de filles scolarisées est de 44,6% pour l'ensemble du pays avec 49,2% pour Bamako (le plus élevé) et 20,4% pour Gao (le plus faible).

Entre 2015 et 2016, les régions de Kayes et Gao (pour les filles) ont vu leur effectif diminué.

Les facteurs expliquant cette régression sont entre autres :

- ✓ les forts abandons dus à la situation socio-économique des parents d'élèves
- √ l'instabilité des écoles medersas pour mauvaise gestion ou manque de personnel enseignant dans ce cycle.

<u>Tableau 2</u>: Evolution du personnel enseignant au fondamental

Années	Fonction	onnaires Etat	C	onctionnaires Collectivités Territoriales	Cor	ntractuels	Autres		TOTAL	
	Total	% Femmes	Total	% Femmes	Total	% Femmes	Total	% Femmes	Total	% Femmes
					Fondament	al 1er cycle				
2013-2014	4 609	26,60%	13 318	29,80%	22 853	29,60%	10 583	25,70%	51 363	28,60%
2014-2015	3 964	33,90%	15 806	33,90%	21 602	28,30%	10 776	29,70%	52 148	30,00%
2015-2016	3 859	28,56%	18 827	29,77%	23 177	33,91%	11 488	32,93%	60 454	30,35%
					Fondamenta	al 2 ^{ème} cycle				
2013-2014	2 723	19,90%	6 588	15,40%	10 563	15,30%	2 034	12,20%	21 908	15,60%
2014-2015	2 418	27,00%	8 339	27,00%	8 560	13,40%	2 704	12,60%	22 021	16,70%
2015-2016	2 248	23,60%	10 197	15,70%	8 784	14,50%	5 234	10,30%	27 296	14,50%

Source : Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental

Au fondamental 1er cycle, Le nombre d'enseignants augmente progressivement, passant ainsi de 52 148 en 2015 à 60 454 en 2016. Le nombre de fonctionnaires des collectivités territoriales augmente plus vite que les fonctionnaires de l'Etat du fait que ces dernières années le recrutement ne se fait qu'au niveau des collectivités territoriales. Le pourcentage de femmes enseignantes est de 30,4% à l'échelle nationale. Il est légèrement moins élevé chez les fonctionnaires que chez les contractuels, avec respectivement 29,6 % et 33,9%.

Au fondamental 2ème **cycle**, l'évolution des enseignants spécialistes en classe est assez significative dès lors qu'elle passe de 22 021 enseignants en 2015 à 27 296 en 2016, soit une augmentation de 5 275 enseignants. Le nombre de femmes enseignantes est très faible dans l'ensemble (14,5%). Les enseignants fonctionnaires de l'Etat sont en nette diminution (-170) au profit de celle des fonctionnaires des collectivités territoriales (+1869).

<u>Tableau 3 :</u> Quelques indicateurs de résultats de l'éducation

Indicateurs		2013-20	14		2014-201	15		2015-201	16
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Taux Brut d'Admission au 1er cycle (en %)	65,7	55,5	60,5	66,4	57,1	61,7	68,1	57,5	62,7
Taux Brut d'Admission au 2ème cycle (en %)	48,4	36,1	42,2	40,9	33,9	37,4	42,0	32,9	37,4
Taux Brut de Scolarisation au 1er cycle (en %)	76,4	64,0	70,1	74,8	63,4	69,0	75,0	64,3	69,6
Taux Brut de Scolarisation au 2ème cycle (en %)	57,7	44,3	50,9	52,9	42,8	47,8	55,5	43,7	49,6
Taux Brut d'Achèvement au 1er cycle (en %)	52,7	44,0	48,3	53,8	45,7	49,7	49,4	43,0	46,2
Taux Brut d'Achèvement au 2ème cycle (en %)	33,1	24,7	28,8	32,0	24,2	28,1	32,1	23,8	27,9

Source: Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental

Quel que soit l'indicateur et le cycle (1er et 2ème cycle du fondamental), la disparité persiste entre filles et garçons en matière d'éducation. Les écarts entre filles et garçons, tant en termes d'accessibilité que d'achèvement du cycle fondamental, sont liés à un certain nombre de facteurs contraignants. Les enjeux concernent surtout la résolution de ces contraintes dont les principales sont :

En matière d'accès à l'enseignement fondamental :

- l'éloignement des écoles, en zone rurale, qui pénalise plus les filles que les garçons (écoles situées à plus de 5 Km de la résidence des enfants);
- les pesanteurs sociales qui n'incitent pas à envoyer les filles à l'école surtout en milieu rural ;
- l'insuffisance de structures d'accueil (inexistence souvent de cantines ou de latrines séparées pour les filles et les garçons);
- l'insuffisance de salles de classe (double division ou double vacation et effectifs pléthoriques dans beaucoup de classes) ;
- la faiblesse du pourcentage de femmes enseignantes (30,35 % seulement du personnel enseignant tenant une classe au premier cycle et 14,50 % au second cycle en 2015-2016) ;

Par ailleurs, l'insécurité persistante au Nord depuis 2012, occasionnant le déplacement massif de nombreuses familles et la fermeture de certaines écoles, a constitué un facteur majeur ayant contribué à creuser davantage l'écart entre les deux sexes entre 2014 et 2015. Ainsi, Durant cette période, le taux de scolarisation au fondamental 1 et 2 s'est détérioré tant pour les garçons que pour les filles. (Voir tableau ci-dessus). A la faveur de la normalisation progressive de la situation sécuritaire au Nord du pays, les indicateurs se sont améliorés entre 2015 et 2016.

En termes d'achèvement du cycle de l'enseignement fondamental :

- le mariage précoce ;
- le faible niveau de revenu des ménages qui limite la scolarisation des enfants (les ménages les plus pauvres scolarisent moins les filles) ;
- l'insuffisance de communication sur la scolarisation des filles ;

Avec l'effet combiné de la crise sécuritaire, notamment dans les régions du Nord, les taux d'achèvement ont connu une évolution contrastée entre 2014 et 2015, notamment au second cycle. Ainsi, sur cette période, le taux d'achèvement au second cycle a connu une baisse tant pour les garçons que pour les filles.

Dans le domaine de l'Enseignement Normal :

Dans le sous-secteur de l'enseignement Normal le genre doit être pris en compte conformément au Cadre stratégique de Relance Economique pour le Développement durable (CREDD) et aux engagements internationaux pris par l'Etat.

Tableau 4: Statistiques des IFM en 2015-2016.

Indicateurs	Effectif	Hommes	%	Femmes	%
Personnel administratif	263	204	77,60%	59	22,40%
Personnel enseignant	554	509	92%	45	8%
Achèvement des élèves- maitre de niveau DEF	1036	774	71,80%	292	28,10%
Achèvement des élèves- maitre de niveau BAC	2265	1805	80%	460	20%

Source: MEN.

Le constat général qui se dégage est la sous représentativité des filles par rapport aux garçons dans l'Enseignement Normal malgré tous les efforts consentis par l'état pour minimiser les disparités filles-garçons dans le système éducatif. L'objectif d'élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement n'est pas encore atteint dans l'enseignement Normal et demeure à cet effet un enjeu majeur.

2. Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a. Mesures spécifiques

Le Ministère en charge de l'Education Nationale a mis en place différentes stratégies et mesures dans le but d'améliorer l'accès et les conditions en matière d'éducation des filles.

Au niveau de l'enseignement fondamental, les mesures portent notamment sur :

- la création du Comité Sectoriel d'Institutionnalisation Genre, par l'Arrêté n°2016-1874/MEN-SG du
 07 juin 2016 ;
- la promotion de l'éducation inclusive pour permettre à un plus grand nombre de filles handicapées d'accéder à l'école;

- le recrutement massif d'enseignantes en faveur des Institutions d'Education Spéciale (IES);
- le renforcement des capacités des enseignantes en matière d'Education Spéciale et en Education Inclusive ;
- le renforcement de l'alphabétisation des femmes et des filles ;
- le développer des mécanismes, (entre autres les Activités Génératrices de Revenus, AGR), visant la participation effective des femmes à la vie des Centres de Développement de la Petite Enfance (CDPE) et des Institutions d'Education Spéciale (IES);
- la mise en place d'une politique nationale en matière de scolarisation des filles ;
- l'intégration dans les différents curricula de la question genre ;
- la mise en œuvre du programme d'urgence Education Pour Tous (EPT) ;
- l'implication et la responsabilisation des collectivités territoriales dans la gestion du système éducatif;
- la mise en place et le renforcement des capacités des comités de gestion scolaires (CGS) afin qu'ils soient les vecteurs de sensibilisation de la population;
- la mise en œuvre de la politique nationale de l'alimentation scolaire ;
- le développement d'une stratégie de scolarisation accélérée/passerelle en direction des déscolarisés et non scolarisés.

b. Evaluation des activités du rapport genre 2017

Durant l'année 2017, les efforts du Ministère en charge de l'éducation ont permis d'atteindre certains résultats.

Les principaux résultats, mesurés par des indicateurs de performance, se présentent par programme comme suit :

b.1 Programme 2 : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE

Objectif N°2 : Créer une dynamique d'accélération de la scolarisation des filles.										
Indicateurs de résultats	Unité		Période	 S	Evaluation 2017					
indicateurs de resultats	Unite	2014	2015	2016	Prévisions	Réalisations				
2. 1. Taux de scolarisation des filles au fondamental 1	%	64	62,4	60,60	79,10	66,10				
2. 2. Pourcentage de femmes enseignantes au fondamental 1	%	31,49	30,02	27,48	35,15	31,12				

Commentaire sur l'atteinte des objectifs en 2017 :

Une augmentation du taux de scolarisation des filles, passant de 60,60% en 2016 à 66,10% en 2017 a été enregistrée, bien que des efforts reste à faire pour l'atteinte de l'objectif fixé. Le nombre de femmes enseignantes au fondamental 1 évolue aussi favorablement au regard des pourcentages relevés en 2016 et 2017.

b.2 Programme 3 : Développement de l'Enseignement Secondaire Général

-			Périodes	3	Evaluation 2017				
Indicateurs de résultats	Unité	2014	2015	2016	Prévisions	Réalisations			
Objectif N°1 : Améliorer la qualité des apprentissages au niveau de l'enseignement secondaire général.									
1.1. Taux de réussite au BAC	%	16,24	17,82		24,33	27,00			
Objectif N°2 : Accroitre l'offre de formation au niveau de l'enseignement secondaire général.									
2.2. Ratio élèves/ salle de classe	Ratio	45	45		43	42			

Commentaire sur l'atteinte des objectifs en 2017 :

Le taux de réussite au BAC est en hausse au fil des ans dû notamment à l'appropriation de l'APC, à la création des IPRES pour le suivi pédagogique et l'impact des efforts dans le cadre du programme d'urgence social du Président de la république. Par ailleurs, l'offre de formation s'accroit en faveur de l'enseignement secondaire général ; d'où une légère amélioration du ratio élève-salle même s'il reste entendu que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour davantage réduire le ratio.

b.3 Programme 4 : Consolidation et Diversification de l'Enseignement Technique et Professionnel

				Périodes	\$	Evaluation 2017		
Indicateurs de résultats	Unité	Cycle	2014	2015	2016	Prévisions	Réalisations	
Objectif N°1 : Améliorer la qualité des apprentissages de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel								
1.1 Taux d'admission par examen	%	CAP BT BAC	36,71 36,10 31,99	37,65 44,50 24,42	37,43 48,18 23,74	50 50 30	46,06 59,16 50,71	
OBJECTIF N° 03 : Amélio pastorale, TIC)	rer l'acce	ès des appr	enants aux f	ilières porteu	ises (industr	ielles, agro-s	ylvo-	
3.2 Pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvopastorales, TIC	%		15	14,6	17,75	32	18,30	

Commentaire sur l'atteinte des objectifs en 2017 :

La progression des taux d'admission aux différents examens de l'enseignement technique indique une amélioration de la qualité des apprentissages dans ce sous-secteur. En revanche, Malgré une intense campagne de sensibilisation, la fréquentation des filières industrielles, agro-sylvo-pastorales et TIC par les filles reste faible.

3. Planification et budgétisation des actions du genre pour 2019

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre sera poursuivie, au Ministère l'Education Nationale, à travers trois programmes.

Programme 2.041 : Développement de l'Education de Base

		Indicate	eurs			Activités 2019
Objectifs		Référence	Cibles			
	Libellé	2017	2019	2020	2021	
Objectif N°1 : Développer une éducation de base	1.1 Taux d'achèvement au fondamental 1	48,1	73,2	75	75	1.1.1 Réalisation de missions de supervision des activités de DPE et ES et renforcement des capacités; 1.1.2 Mise en œuvre du programme Multi acteur appui petite enfance; 1.1.3. Mise en œuvre du Projet pilote d'appui aux EBES; 1.1.4. Suivi/supervision des activités pédagogiques
de qualité pour tous.	1.2 : Taux brut d'Admission au fondamental 1	68,7	76,8	78	78	1.2.1. Mise en œuvre de la politique nationale de l'ALISCO
	1.3 : Pourcentage (%) de néo alphabète produit	70	68,45	70	70	1.3.1. Renforcement des capacités des acteurs 1.3.2. Mise en œuvre du projet d'appui à l'éducation bilingue
Objectif N°2 Créer une dynamique d'accélération de la	2.1 Taux de scolarisation des filles au fondamental 1	66,1	88,7	90	90	2.1.1. Mise en œuvre de la politique nationale de SCOFI
scolarisation des filles.	2. 2. Pourcentage de femmes enseignantes au fondamental 1	31,12	37,00	40	40	2.2.1. Mise en œuvre de la formation continue des Maîtres 2.2.2. Poursuite du Projet de Construction et d'Equipement des IFM au Mali

Programme n° 2.042 : Développement de l'Enseignement Secondaire Général

<u>i rogrammo i</u>	I Z.04Z . Develop	pement ac i En	seignenier	it occorrad	no ocnore	
		Indic	cateurs			
Objectifs		Référence		Cibles	Activités 2019	
	Libellé	2017	2019	2019 2020		Activites 2013
Objectif N°1: Améliorer la qualité des apprentissages au niveau de l'enseignement secondaire général.	1.1 Taux de réussite au BAC	32,2	31	33	50	1.1.1 Supervision pédagogique et renforcement des capacités des acteurs ; 1.1.2 Acquisition d'équipements pour les établissements.
Objectif N°2: Accroitre l'offre de formation au niveau de l'enseignement secondaire général.	2.2. Ratio élèves / salle de classe	40	40	40	40	2.2.1 Poursuite du Projet de Construction et d'équipement de lycées

<u>Programme n°2.043</u>: Consolidation et diversification de l'enseignement secondaire technique et professionnel

Objectifs	Indicateur	S				
		Référence	Cibles			Activités 2019
	Libellé	2017	2019	2020	2021	
Objectif N°3: Améliorer l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agro- sylvo-pastorale, TIC)	3.2 Pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvo- pastorales, TIC	18,3	35	40	45	3.2.1. Mise en œuvre de la réforme de l'ESTP et renforcement des capacités des acteurs 3.2.2 Elaboration et suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et de communication centré sur l'accès des filles aux filières porteuses

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE

L'Emploi et la Pauvreté se trouvent au cœur des politiques nationales (Cadre de Relance Économique et du Développement Durable et le Programme d'Action du Gouvernement-**PAG**) et sont déclinés en plans d'actions prioritaires. Les couches les plus affectées par ce phénomène demeurent les femmes et les jeunes.

C'est pour ces raisons que les politiques nationales relatives à la jeunesse et à l'Emploi ciblent de façon spécifique ces deux couches vulnérables. Aussi, le Ministère de la jeunesse, de l'Emploi et de la construction citoyenne a conçu et mis en œuvre, avec l'appui de ses partenaires, des projets structurants visant à améliorer l'employabilité des jeunes urbains et ruraux et à faciliter leur insertion socioprofessionnelle. Il s'agit notamment :

- du Programme Emploi Jeune (PEJ) deuxième génération (2011-2016) ;
- du Projet de Formation Professionnelle, Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux (FIER);
- du Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes (PROCEJ);
- du Projet Amélioration de la Compétitivité des Entreprises par la Formation Professionnelle (ACEFOR);
- du Projet « Contribution à l'Insertion Professionnelle et au Renforcement de la Résilience des Jeunes en milieu Rural dans le centre sud au Mali » (GCP/MLI/044/LUX);
- du projet Insertion Professionnelle Orientée Métiers Écologiquement Responsable (IPOMER).
 Le Genre a été intégré dans ces différents Politiques, Programmes et Projets.

1. Les enjeux genre:

En matière de « développement de capital humain (femmes et hommes) apte à affronter les défis du développement socioéconomique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation », les enjeux majeurs sont :

- l'intégration de la dimension genre à tous les projets et programmes du département en solitaire ou en partenariat avec d'autres structures ;
- l'organisation des formations ciblées à l'endroit des couches vulnérables;
- l'inscription dans les plans d'actions, des activités spécifiques en lien avec le genre dans les structures du département ;
- la mise en œuvre effective du décret relatif à la promotion féminine ;
- la création de nouvelles offres de formation (Formation Initiale Qualifiante et Continue visant les métiers ruraux porteurs);

- le renforcement institutionnel et développement des partenariats (Conseils régionaux, et Directions Régionales de la Formation Professionnelle; Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Secteur Privé);
- la prise en compte des besoins de formation des femmes dans le développement des programmes de formation professionnelle;
- la promotion de l'accès des femmes à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage ;
- le développement des programmes de formation professionnelle dans les filières porteuses;
- le développement des stratégies pour augmenter le taux d'admission aux examens de fin d'apprentissage ;
- l'extension de la formation par apprentissage au secteur non formel dans lequel évolue beaucoup de femmes :
- le développement des programmes de formation professionnelle en direction du monde rural et plus spécifiquement des femmes et des jeunes :
- la prise en compte du genre dans tous les projets du département (les cibles des projets du département sont généralement composées de 50% de femmes et de 50% d'hommes).

En matière de « Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production », les enjeux majeurs sont :

- la promotion de l'entrepreneuriat rural;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin;
- la préparation à la création d'entreprise ;
- l'accès des femmes et des jeunes au financement ;
- l'accessibilité des services d'appui aux entreprises.

Pa ailleurs, Les réformes économiques entreprises au Mali ces dernières décennies ont créé des défis et des possibilités d'emplois. Toutefois, leur mise en œuvre a fait de la formation professionnelle un enjeu crucial d'amélioration de l'employabilité. À ce jour, même si les indicateurs ne permettent pas de disposer d'une analyse pertinente de l'état des lieux, il parait essentiel de soutenir le secteur, en développant des cursus de qualité, en adéquation avec les besoins de ressources humaines.

À ce titre, des efforts importants dans ce sens sont en train d'être menés en matière d'emploi et de formation professionnelle pour réduire les inégalités, telles que :

- élaborer une stratégie-genre au niveau de toutes les structures du département en charge de l'emploi et de la formation professionnelle;
- promouvoir l'équité genre ;

- maitriser les réformes institutionnelles du département ;
- réduire le taux de chômage des femmes qui est de 11,59 contre 8,81 pour les hommes en 2016 ;
- promouvoir l'entreprenariat féminin ;
- développer des programmes de volontariat pour promouvoir l'emploi des jeunes ;
- tenir compte des besoins de formation des femmes dans le développement des programmes de formation professionnelle;
- promouvoir l'accès des femmes à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage;
- développer des programmes de formation professionnelle dans les filières porteuses pour les femmes;
- développer des stratégies pour augmenter le taux d'admission des femmes aux examens de fin d'apprentissage;
- étendre la formation par apprentissage au secteur non formel dans lequel évolue beaucoup de femmes :
- développer des programmes de formation professionnelle en direction du monde rural et spécifiquement les femmes.

Tableau 1 : Évolution du taux de chômage de la population selon le sexe de 2010 à 2017

Unité : Pour cent

Sexe	2010	2011	2013	2014	2015	2016	2017
Femmes	11,43	7,43	9,5	9,3	11,0	11,59	10,4
Hommes	6,18	6,49	5,1	7,3	8,5	8,81	8
Ensemble	8,31	6,92	7,3	8,2	9,6	10,05	9,1

Sources: ANPE/EPAM-2010, INSTAT-ONEF/EMOP-2011-2017

Tableau 2 : Évolution du taux d'emploi selon le sexe de 2010 à 2017

Unité: Pour cent

Sexe	2010	2011	2013	2014	2015	2016	2017
Hommes	78,06	75,14	81,6	79,3	77,9	78,1	78,8
Femmes	45,80	56,29	67,1	58,8	58,1	51,2	55,6
Ensemble	61,12	65,21	73,9	68,3	67,3	63,5	66,3

Sources: ANPE/EPAM-2010, INSTAT-ONEF/EMOP-2011-2017

<u>Tableau 3</u>: Situation des jeunes sélectionnés et placés en stage de formation professionnelle par région et par sexe

Régions	Effectif			Effectif en pourcentage				
	F	Н	T	F	Н	T		
District de Bamako	1 823	1 851	3 674	49,62%	50,38%	71,80%		
Kayes	91	57	148	61,49%	38,51%	2,89%		
Koulikoro	217	214	431	50,35%	49,65%	8,42%		
Sikasso	129	65	194	66,49%	33,51%	3,79%		
Ségou	126	80	206	61,17%	38,83%	4,03%		
Mopti	119	136	255	46,67%	53,33%	4,98%		
Tombouctou	41	42	83	49,40%	50,60%	1,62%		
Gao	48	50	98	48,98%	51,02%	1,92%		
Kidal	6	22	28	21,43%	78,57%	0,55%		
Total	2 600	2 517	5 117	50,81%	49,19%	100,00%		

Source: APEJ, Rapport d'activités 2017

Tableau 4: Nombre total d'emplois par les secteurs public et privé et par sexe en 2017

Unité : pour cent

Sexe	Hommes		Femr	nes	Ensemble		
Secteurs	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Public	20 405	40,6	4 250	37,3	24 655	40,0	
Privé	29 886	59,4	7 145	62,7	37 031	60,0	
Total	50 291	81,5	11 395	18,5	61 686	100	

Source: Bulletins trimestriels de l'ONEF, 2017

<u>Tableau 5</u>: Répartition des emplois par tranche d'âge par le secteur privé selon le type de contrat et par sexe

Groupe d'âge		CDD			CDI			Total
		F	Н	Total	F	H	Total	Général
De 15 ans à 40 ans	15 - 24	526	2 131	2 657	307	952	1 259	3 916
	25-35	2 950	10 463	13 413	1 453	5 187	6 640	20 053
	36-40	560	2 781	3 341	305	1 539	1 844	5 185
	Sous total	4 036	15 375	19 411	2 065	7 678	9 743	29 154
Plus de 40 ans	519	4 260	4 779	343	2 080	2 423	7 202	
Non déterminée	91	272	363	91	221	312	675	
Total général	4 646	19 907	24 553	2 499	9 979	12 478	37 031	

Source: Bulletins trimestriels de l'ONEF, 2017

Tableau 6: Nombre d'auto-emplois générés par année, par sexe et par région (ANPE)

Annás	Sava	Ré	gion								TOTAL
Année	Sexe	Kayes	KKORO	SIKASSO	SEGOU	MOPTI	TOMBCT	GAO	KIDAL	BAMAKO	TOTAL
	Homme	9	22	14	17	85	0	0	0	13	160
2013	Femme	44	73	5	90	30	5	80	0	89	416
	Total	53	95	19	107	115	5	80	0	102	576
	Homme	3	88	71	22	55	79	80	20	0	418
2014	Femme	0	10	66	33	0	110	25	0	4	248
	Total	3	98	137	55	55	189	105	20	4	666
	Homme	3	0	41	0	0	19	105	0	299	467
2015	Femme	0	40	4	30	0	77	0	0	60	211
	Total	3	40	45	30	0	96	105	0	359	678
	Homme	94	0	0	41	15	85	31	35	4	305
2016	Femme	280	0	0	100	0	60	15	15	17	487
	Total	374	0	0	141	15	145	46	50	21	792
	Homme	21	9	130	56	108	60	140	20	0	544
2017	Femme	334	9	0	5	5	95	225	30	0	703
	Total	355	18	130	61	113	155	365	50	0	1 247
	Homme	130	119	256	136	263	243	356	75	316	1 894
TOTAL	Femme	658	132	75	258	35	347	345	45	170	2 065
	Total	788	251	331	394	298	590	701	120	486	3 959

Source : DPS/ANPE 2017

<u>Tableau 7</u>: Répartition des projets retenus par région géographique de la troisième vague de jeunes

N°	Localités	Nombre total de micros projets sélectionnés
1	Kayes	190
2	Koulikoro	162
3	Sikasso	154
4	Ségou	279
5	Mopti	201
6	Tombouctou	172
7	Gao	291
8	Kidal	90
9	Bamako Rive Gauche	147
10	Bamako Rive Droite	92
Total		1 778 dont 1008 femmes

Source : rapport annuel de progrès PROCEJ 2017

Tableau 8 : Répartition des plans d'affaires livrés par secteurs prioritaires du PROCEJ

Secteurs d'activités	Féminin	Masculin	Total
Agroalimentaire	45	80	125
Bâtiments, Travaux Publics	0	1	1
Mines	0	0	0
Artisanat, Métiers, Tourisme	4	7	11
Autres secteurs émergents	4	24	28
Non classé	0	1	1
Secteur modifié	1	2	3
Total général	54	115	169
%	31,95	68,05	100

Source : rapport annuel de progrès PROCEJ 2017

Tableau 9 : Évolution des Indicateurs de la formation professionnelle (Ancien)

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de sortants des Centres de Formation Professionnelle par secteur (primaire, secondaire, tertiaire)	4 531	5 345	8 103	10 914	11 356
Taux de progression de la formation professionnelle en termes de localités couvertes	10	10	24	60	1
Taux de formation des femmes	5	11,3	30,8	18,1	35
Taux de centres équipés	10	23,7	26	64	0
Taux d'augmentation de financement de la formation professionnelle	94	80	73	91	68,60

2. Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

2.1. Les mesures spécifiques

L'expérience a prouvé que la création d'emplois est l'un des moyens les plus efficaces pour répartir équitablement les revenus et une des façons les plus durables pour lutter contre la pauvreté.

Le Ministère de la jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne a, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale relative à l'emploi, une nouvelle vision créatrice d'emploi à travers le Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE).

Des actions ont été menées dans ce sens et plus spécifiquement, les mesures et stratégies mises en place sont essentiellement :

- l'insertion des femmes dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- la formation en savonnerie exclusivement réservée aux femmes et groupes vulnérables ;
- l'appui des femmes à la création d'entreprises (PME-PMI);

- le quota genre retenu pour toutes les activités de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) ;
- la multiplication des centres d'apprentissage féminin ;
- le développement et la diversification des programmes de formation pour les centres d'apprentissage féminin :
- la mise en place des mesures incitatives en faveur des filles pour l'accès à la formation professionnelle notamment dans les filières industrielles ;
- le développement de la stratégie de l'adéquation formation-emploi ;
- l'accès à la formation professionnelle qualifiante, continue et par apprentissage a été amélioré à travers :
 (i) la mise en œuvre des projets PROCEJ, FIER, ACEFOR ; GCP/MLI/044/LUX, IPOMER, PEJM et IMIETA ;
- le Projet FIER met en œuvre sa stratégie genre, à travers : la formation de 810 jeunes par le tutorat dont 50% femmes ; la formation de 440 jeunes par les MFR dont 50% femmes ; la formation de 260 jeunes par l'apprentissage Dual dont 50% femmes ; la formation de 8000 jeunes en alphabétisation fonctionnelle dont 60% femmes ; la formation de 4246 jeunes promoteurs des projets par les Unités mobiles de formation et les CFP en formation modulaire qualifiante dont 50% femmes et le financement de 3838 projets économiques dont 3420 Activités Génératrices de Revenus (AGR) et 418 Micro-Entreprises Rurales (MER) au profit des jeunes (50% femmes) ;
- à la date du 31 décembre 2016, 202 entrepreneurs ont reçu un crédit auprès des institutions de micro-finance. Parmi eux on dénombre 110 femmes (dont 17 personnes en situation de handicap), soit 54%.
- le PROCEJ sur le volet entreprenariat des jeunes faiblement scolarisés (troisième édition) a eu à former 4900 jeunes à la création d'entreprise, environ 2940 ont produit des plans d'affaires simplifiés et 1778 dont 1008 femmes en micro-entreprises portées par des jeunes ont été retenues. Sur l'ensemble de la zone d'intervention du projet les jeunes ont reçu les kits de démarrage.
- en 2016, 5 117 jeunes dont 2517, femmes soit 50,81%, ont été sélectionnés et placés auprès des Services Publics, Parapublics, des Organisations Consulaires et Faîtières et des ONG, pour effectuer les stages;
- organiser des séminaires de formation en matière de réformes institutionnelles à l'intention des femmes;
- développer des stratégies pour impliquer les femmes dans l'application et la maitrise des reformes.

2.2. Évaluation des activités genre 2017

<u>Programme 2</u>: Amélioration du Cadre Législatif et Promotion de l'emploi

OBJECTIF N° 1 : Établir et renforcer les liens avec toutes les politiques nationales et les politiques de										
développement secto	oriel.			-						
INDICATEURS DE	Unités		Réalisati	ons		Évaluations 2017				
RESULTATS	de mesures	2014	2015	2016	Prévisions	Réalisations				
1.1 : Taux d'emplois créés par les politiques	%	23,1	52,9	87	80	117,1				
1.2 : Pourcentage d'acteurs de l'emploi formés	%	-	-	47	66	141				
- OBJECTIF N° 2:	- OBJECTIF N° 2 : Renforcer les actions de promotion et de création d'emplois.									
INDICATEURS DE	Unités	F	Réalisation	S	Évaluations 2017					
RESULTATS	de mesures	2014	2015	2016	Prévisions	Réalisations				
2.1.: Taux d'accroissement du nombre de jeunes diplômés formés en Techniques de Recherche d'Emploi (TRE).	%	23,1	-	-48,51	5	49				
2.2. : Taux d'accroissement du nombre d'entreprises créées.	%	-	-	127,31	20	74				

Planification et budgétisation des actions du genre pour 2019

La politique Nationale Genre est mise en œuvre par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à travers 2 programmes :

Programme 2 : Amélioration du cadre législatif et promotion de l'emploi

Objectif 2 : Renforcer les actions de promotion et de création d'emplois, la promotion des activités privées génératrices d'emploi, le soutien aux entreprises modernes et aux micros et petites entreprises Indicateurs Unité Activités 2019 Réf Cible 2018 2019 2020 2021 Indicateur N°2.1. 70 000 70 000 70 000 70 000 2.1.1 Activité : Équipement des Nbre Nombre d'emplois groupements de femmes (moto taxi, crées par les moulins, machine à coudre, moto projets/programmes pompe, kits de transformation des de promotion produits locaux) 2.1.2 Activité : Réhabilitation de pistes d'emploi rurales 2.1.9 Activité: Appui à 180 PME/PMI 2.1.10 Activité : Installation des jeunes non scolarisés, déscolarisés résidant dans les milieux urbains et semi urbains (installation) 2.1.18 Activité : Travaux en chantiers école HIMO (Aménagement de terres, pavage et dallage de rue, pistes rurales et forêts classées Indicateur N°2.2. 6 020 6 020 Nbre 6 000 6 0 1 0 2.2.1 Activité : Placement de 5 000 Nombre de jeunes stage de formation ieunes en diplômés ayant professionnelle dans les services bénéficié de stages publics, les organisations consulaires et de formation faîtières 2.2.2 Activité : Placement de 900 professionnelle et de stages de jeunes en stage de qualification qualification professionnelle dans les entreprises privées 2.2.3 Activité : Placement de 200 ieunes en stage de qualification professionnelle dans les entreprises privées 2.2.4 Activité : Placement de 5 000 stage de formation ieunes en professionnelle dans les services publics, les organisations consulaires et faîtières 2.2.5 Activité : Placement de 300 jeunes en apprentissage 3 000 3 000 3 000 2.3.6 Activité : Mise en place et Nbre 3 000 fonctionnement de la formation tutorée

Indicateur N°2.3. Nombre de personnes formées Indicateur N°2.4. Nombre jeunes, de femmes, de migrants et de personnes handicapées soutenus et installés	Nbre	2 400	2 400	2 400	2 400	2.3.7 Activité: Renforcement de l'apprentissage dual et des centres de formation professionnelle 2.3.16 Activité: Formation décentralisée de courte durée de jeunes en milieu rural et installation de 50% des jeunes sortants 2.3.17 Activité: Formation de 4500 jeunes en apprentissage de type dual 2.3.21 Activité: Formation en (CLE, TRIE, CREE, GERME, TRE) de 1500 demandeurs d'emplois à Bamako et dans les régions et cercles 2.4.1 Activité: Formation et installation des PSH dans les domaines de la coiffure, couture et restauration 2.4.4 Activité: Financement des projets des jeunes 2.4.5 Activité: Développement et mise en œuvre des programmes spécifiques d'insertion et d'installation des groupes vulnérables
--	------	-------	-------	-------	-------	--

 $\underline{\text{Programme 3}}: \text{Formation professionnelle}$

OBJECTIF N°1 : Améliorer l'accès à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage								
Indicateurs	Unité	Réf		Cible		Activités 2019		
indicateurs	Unite	2018	2019	2020 2021				
Indicateur N°1.1. Taux de progression du nombre de formés	%	5,91	10	12	12	1.1.8. Activité : Extension de la formation par apprentissage à de nouvelles localités dans le secteur non formel (tutorat et dual)		
	70	0,01	10	12	12	1.1.10. Activité : Diversification des filières porteuses en tenant compte du genre		
Indicateur N°1.2. pourcentage de femmes formées	%	30	35	35	35	1.2.2. Activité: Organisation de session de sensibilisation du public cible (niveau national, régional et communal) 1.2.3. Activité: Appui aux cellules d'insertion socioprofessionnelle pour la mise en œuvre des activités d'insertion des apprenants finalistes		
						 1.2.4. Activité : Études d'opportunité de formation professionnelle 1.2.5. Activité : Développement d'offres de formation dans les filières porteuses en prenant en compte le genre 		

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

La population malienne est jeune et à majorité féminine (53,3%). Selon l'annuaire 2012 du Système National d'Information Sanitaire (SNIS) l'espérance de vie de la femme malienne est de 58,3 ans. Le Mali a adopté et ratifié les principaux engagements internationaux en matière de santé tout en adhérant aux principes des soins de santé primaires (Alma Ata, 1978) qui reposent sur :

- l'acceptabilité des services de santé pour tous ;
- l'efficacité et l'efficience des soins de santé ;
- la réactivité des services de santé ;
- l'accès universel aux soins ;
- la coordination et la collaboration intersectorielle ;
- la participation individuelle et collective.

Pour la mise en œuvre des principes et valeurs mentionnés supra et de ses engagements internationaux, le Mali a pris un certain nombre de textes législatifs et a adopté des politiques nationales qui traduisent sa volonté politique en faveur de la santé. Il s'agit, notamment de :

- la Politique Sectorielle de la santé, 1990 ;
- la politique nationale de Solidarité, 1993 ;
- la Politique Nationale de Protection de l'Environnement, 1998 ;
- la Loi n°02-044 du 24 juin 2002 relative à la santé de la reproduction ;
- la Loi d'orientation sur la Santé (Loi n°02- 049 du 22 juillet 2002) ;
- la Loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant loi hospitalière;
- la Politique de Protection Sociale, 2002 ;
- la Politique Nationale de la population, 2003 ;
- la Politique Nationale de Médecine Traditionnelle, 2005 ;
- la Politique Nationale de l'Eau, 2006 ;
- la Loi n°06-028 du 29 Juin 2006 fixant les règles relatives à la prévention, à la prise en charge et au contrôle du VIH/SIDA ;
- la Politique Nationale genre, novembre 2010 ;
- la politique nationale de recherche;
- la signature de conventions communautaires dans le cadre de l'abandon de la pratique de l'excision.

1- Les enjeux genre

Les efforts déployés par le Gouvernement du Mali avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers ont permis d'améliorer significativement l'état de santé de la mère et de l'enfant. C'est ainsi que le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 98‰ en 2012 à 95°‰ en 2013, le taux de mortalité

infantile est passé de 58‰ en 2012 à 56‰ en 2013 et le taux de mortalité maternelle est passé de 460 à 368 pour 100.000 naissances vivantes entre 2012 et 2013.

En observant les tendances, on peut aisément affirmer que, si des actions vigoureuses et courageuses ne sont pas prises, le rendez-vous pour les OMD IV (mortalité infantile) et V (mortalité maternelle) ne sera pas respecté même au-delà de 2021.

Les déterminants directs de cette situation sont :

- la disponibilité et la qualité des soins prénataux et de l'assistance à l'accouchement ;
- la qualité et le fonctionnement du système de référence/évacuation ;
- la santé de la reproduction y compris la Planification familiale ;
- l'état nutritionnel de l'enfant et de la femme enceinte.

En perspective, les enjeux concernent essentiellement la poursuite de l'Objectif de Développement Durable (ODD3) à savoir « *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».* Il s'agit entre autres, d'ici 2030 de :

- faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;
- éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ;
- mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;
- réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être ;
- assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Tableau 1 : Evolution récente de quelques indicateurs du secteur de la santé

Indicateurs	2015	2016
Indice d'assiduité à la CPN	2.13	2.13
Nombre de CSCOM fonctionnels	1241	1294
PMA < 5 Km (%)	58	58
PMA < 15 Km (%)	87	81
Taux d'accouchement par césarienne (%)	2,52	4
Accouchements Assistés (%)	61	66,03*
Nombre de femmes référées	17 815	16 976
Nombre de femmes évacuées	14 736	15 757
Penta3 <12mois (%)	91	94
Taux de prévalence contraceptive PF (%)	12,89	29,53*

Source: MSHP (SLIS), Rapport CREDD 2016. * Chiffre provisoire (Evaluation du budget-programmes)

Dans le secteur de la santé, de nombreux défis restent à relever dans les domaines ci-après :

- domaine des Soins prénataux et assistance à l'accouchement

L'indice d'assiduité à la CPN est resté stationnaire de 2015 à 2016 (2.13). On note qu'aucune région n'a atteint l'objectif national qui est de 4. Le taux de Td2 + rappel chez les femmes enceintes est de 67% en 2016 contre 65% de couverture en 2015. Ce taux reste inférieur au taux de l'objectif national qui est de 89%. L'accouchement assisté a augmenté de 5 points de pourcentage passant de 61% en 2015 à 66,03% en 2016, le taux de césarienne est passé de 2,52% en 2015 à 4% en 2016 et le nombre de femme référée pour raison maternelle a diminué car il est passé de 17 815 en 2015 à 16 976 en 2016. Pendant la même période le nombre de femmes évacuées est passé de 14 736 en 2015 à 15 757 en 2016 selon le SLIS.

domaine de la planification familiale

La majorité des femmes n'a pas accès à des services de Santé de la Reproduction de qualité aux différents niveaux de la pyramide sanitaire et particulièrement au niveau communautaire où les besoins restent énormes. La situation des prestataires qualifiés (sages-femmes et infirmières obstétriciennes) reste dominée par une mauvaise répartition géographique et un déficit au plan quantitatif sur le territoire national et au niveau des districts sanitaires. Par ailleurs, bien que des bonnes pratiques et initiatives aient été mises en œuvre çà et là, il reste que celles-ci demeurent expérimentales et ne sont pas dupliquées à échelle dans le pays.

- domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants :

La violence envers les femmes et les filles est un phénomène universel et persistant. L'étude commanditée par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille sur les VFF en 2002 assorti d'un plan d'action 2006-2011 a déterminé une typologie des violences d'ordre physique, sexuel, psychologique, psycho-physiologique et institutionnel.

- domaine de l'état nutritionnel des femmes enceintes, des enfants et des nourrissons

Bien que les progrès de ces dernières années aient permis d'infléchir la tendance à la baisse, les niveaux des indicateurs de la malnutrition demeurent encore élevés et indiquent clairement que la malnutrition reste encore un problème prioritaire de santé publique auquel il faut des réponses adéquates.

2- Les stratégies de réductions des inégalités liées au genre

a. Les mesures spécifiques

Les stratégies ou meures de réduction des inégalités genre en matière de santé s'inscrivent, en général, dans le cadre du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS 2014-2023) et plus particulièrement dans sa tranche quinquennal 2014-2018.

Les mesures envisagées par le Ministère en charge de la santé visent à améliorer les indicateurs de santé particulièrement chez la mère et l'enfant.

Pour ce faire, les principaux objectifs chiffrés sont les suivants :

- réduire le ratio de mortalité maternelle de 460 à 146 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néonatale de 46 à 20 pour 1 000 naissances vivantes d'ici 2018;
- rendre disponibles et accessibles les soins obstétricaux et néonataux essentiels dans 100% des structures offrant les services de Santé de la Reproduction d'ici 2019;
- augmenter la disponibilité et l'accessibilité des SONUB de qualité de 36% à 60% des CSCom et des SONUC de qualité dans 100% des structures de référence (CSanté de la Reproductionéf, EPH) d'ici 2019;
- augmenter la prévalence contraceptive de 20% à 30% en 2019;
- renforcer les capacités des individus, des familles, de la communauté et des collectivités pour l'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans 95% des villages en 2019.

En vue de l'atteinte des objectifs susvisés, les mesures ou stratégies spécifiques sont :

- renforcer l'accès aux soins prénataux et l'assistance à l'accouchement ;
- renforcer le système de référence évacuation ;
- repositionner la planification familiale dans les activités de la Santé de la Reproduction ;
- préconiser des mesures efficaces visant à éradiquer les violences faites aux femmes et aux enfants ;
- lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.

b. Evaluation des actions genre 2017

Durant l'année 2017, les efforts du Ministère en charge de la santé ont permis d'atteindre certains résultats dont les principaux, mesurés par des indicateurs de performance, se présentent comme suit :

b.1 Programme 2.54 : Soins de santé primaire et lutte contre les maladies

		Périodes			Evaluation 2017				
Indicateurs de résultats	Unité	2014	2015	2016	Prévisions	Réalisations			
Objectif N°1 : Réduire la morbidité	Objectif N°1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile								
1.1 Taux d'accouchements % 57 57 66,03 65					66,43				
1.2. Taux de prévalence contraceptif	%	12,16	13,17	29,53	14,89	30,01			

OBJECTIF N°2 : Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles, non transmissibles et les handicaps liés aux maladies -non transmissibles

		Périodes			Evaluation 2017				
Indicateurs de résultats	Unité	2014	2015	2016	Prévisions	Réalisations			
2.1. Proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans les Formation sanitaires	%	62	52,47	19,23	20	34,99			
2.2. Taux de couverture vaccinale enfants moins d'1 an en Penta3	%	99	91	94	>=90	89			
Objectif N°3 : Promouvoir un envi	ronnement s	ain en s'atta	aquant aux	déterminant	s sociaux de l	a santé			
3.2 Pourcentage d'infection des sites opératoire dans les CSanté de la Reproductionéf	%	ND	1,35	0,37	≤1	0,52			
	Objectif N°4 : Augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé de qualité, répartis de manière équitable et répondant aux besoins des populations								
4.1. Taux d'utilisation des services (nc/hbt/an)	%	0,37	0,35	0,40	0,39	0,39			
4.2. Taux de disponibilité et d'accessibilité des SONUB de qualité au niveau des CSCom	%	12	17	34,10	28	24,60			

Commentaire sur l'atteinte des objectifs en 2017 :

L'amélioration de la collecte des données à travers des revues de données tenues dans les différentes régions combinée à la multiplication des interventions en faveur de la planification familiale ont permis une augmentation du taux de prévalence contraceptif en 2017. La Proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans les Formation sanitaires s'est améliorée grâce à l'amélioration de la collecte des données et la rupture des tests rapides dans les structures dont certains décès pourraient être attribués au paludisme sans la confirmation biologique. Aussi, la baisse du taux de la vaccination entre 2016 et 2017 s'explique par l'irrégularité des stratégies avancées et mobiles, liée aux difficultés de déplacement dans les zones d'insécurité et d'autres contraintes dont l'insuffisance de ressources financières (faible participation des collectivités et l'ASACO).Le taux d'infection des sites opératoires dans les CSanté de la Reproductionéf est resté, en 2017 inférieur à un (1), lié aux efforts de sensibilisation et au respect des mesures d'hygiène hospitalière. Le niveau de l'utilisation des services demeure stationnaire entre 2016 et 2017 car les prévisions de réalisations de CSCOMs et CSanté de la

reproduction n'ont pas pu être concrétisées tandis que l'accès des populations aux structures de santé dans les zones où sévie l'insécurité reste problématique.

Quant au taux de disponibilité et d'accessibilité des SONUB de qualité au niveau des CSCom, il a chuté entre 2016 et 2017 du fait de la mobilité du personnel qualifié et l'insuffisance de formation et d'équipements pour la prise en charge correcte des patients.

b.2 Programme 2.057 : Soins Hospitalier et recherche

Indicateurs de résultats	Unitá	Périodes		Evaluation 2017			
indicateurs de resultats			2014 2015 2016		Prévisions	Réalisations	
Objectif N°1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile							
1.1. Taux de mortalité maternelle intra-hospitalière	%	1,65	1,44	1,75	1,20	1,06	
1.2 Taux de mortalité néo-natale intra-hospitalière.	%	5,84	7,44	7,91	5	7,75	

Commentaire sur l'atteinte des objectifs en 2017 :

Les taux de mortalité maternelle intra-hospitalière et de mortalité néonatale précoce intra-hospitalière ont globalement reculé entre 2014 et 2017. Cela pourrait s'expliquer par le renforcement des capacités des CSanté de la Reproductionéf et Hôpitaux à travers leur dotation en ambulances et aussi à l'amélioration des plateaux techniques.

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre sera poursuivie, au ministère de la sante et de l'hygiène publique, à travers les programmes suivants :

Programme 2.054 : Soins de santé primaire et lutte contre les maladies

		Indicat	teurs				Activités 2019		
Objectifs		Référence		Cibles		_			
	Libellé	2017	2019	2020	2021				
Objectif 1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et	1.1 Taux d'accouchements assistés	66,43	69	71	71	1.1.1	Prise en charge de la césarienne ; Mise en œuvre du paquet minimum d'activités dans les CSCOMs ; Renforcement de la capacité opérationnelle des CSRéf.		

		Indicateurs						
Objectifs		Référence		Cibles				
	Libellé	2017	2019	2020	2021			
infanto-juvénile								
	1.2. Taux de prévalence contraceptif	30,01	18,89	20,89	20,89	1.2.1 Amélioration de la santé de la reproduction ; 1.2.2 Renforcement de la santé sexuelle et reproductive ; 1.2.3 Promotion de la communication et l'éducation en santé		
	1.3. Taux de malnutrition aigüe sévère (6-59mois)	2,6	0,5	0,4	0,4	1.3.1 Lutte contre les maladies, malnutrition, et promotion de l'hygiène 1		
Objectif 2: Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles, non transmissibles et les handicaps liés aux maladies -non	2.1. Proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans les Formation sanitaires	34,99	10	8	8	2.1.1 Lutte contre les maladies, malnutrition, et promotion de l'hygiène 2		
transmissibles	2.2. Taux de couverture vaccinale enfants moins d'1 an en Penta3	89	≥90	≥90	≥90	2.2.1 Lutte contre les maladies, malnutrition, et promotion de l'hygiène 3; 2.2.2 Renforcement des capacités opérationnelles		

Programme 2.057 : Soins Hospitalier et Recherche

Objectifs		A (1: 11/ 0040				
		Référence		Cibles		Activités 2019
	Libellé	2016	2018	2019	2020	
Objectif 1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto- juvénile	1.1 Taux de mortalité maternelle intra- hospitalière liée à l'accouchement	1,06	1,20	1,15	1,15	1.1.1 Amélioration des soins hospitaliers 1.1.2 Appui aux fonctionnements des EPH 1.1.3 Réalisation d'infrastructures et d'équipements; 1.1.4 Amélioration du Plateau Technique
	1.2 Taux de mortalité néo- natale précoce intra-hospitalière	7,75	5	4,5	4,5	1.2.1 Amélioration des soins hospitaliers 1.2.2 Appui aux fonctionnements des EPH 1.2.3 Réalisation d'infrastructures et d'équipements
	1.3. Proportion de résultats d'études publiée sur la santé de la mère et de l'enfant	-	100	100	100	1.3.1 Promotion de la recherche 1.3.2 Appui aux fonctionnements des structures de recherches 1.3.3 Réalisation des études et recherches

Objectifs		Activités 2019				
		Référence		Cibles		
	Libellé	2016	2018	2019	2020	
Objectif 2 : Réduire la morbidité, la mortalité et les handicaps liés aux maladies transmissibles et ceux liés aux maladies non transmissibles	2.1 Proportion de décès attribuée au paludisme grave parmi les enfants de 0 - 5 ans atteints de paludisme grave dans les EPH	3,22	4	3,5	3,5	2.2.1 Amélioration des soins hospitaliers 2.2.2 Construction et Equipement des Hôpitaux

MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

1 - Les Enjeux genre

Les grands défis sont relatifs à la recherche de solutions aux causes et aux conséquences du faible niveau de développement humain qui entravent l'épanouissement des personnes (Femmes et Hommes). Concrètement, il s'agit de la prise en charge de la scolarisation des enfants handicapés par sexe, des personnes démunies (Enfants handicapés, femmes démunies seules chargées de famille) et de la promotion de la protection sociale.

Malgré les efforts fournis en matière d'accès des femmes et des filles aux infrastructures-sociaux économiques de base et à la prise en compte du budget des programmes affectés aux financements du genre des défis demeurent.

Il faut noter que des disparités subsistent entre Hommes / femmes et garçons / filles au niveau du département en matière de réinsertion de groupes cibles qu'il conviendrait de corriger en accordant des financements conséquents au secteur.

Tableau 1 : Scolarisation des enfants handicapés par sexe en 2017 DNDS

Unité : nombre

	Enfants handicapés	Enfan	isés	
Régions	enregistrés	Masculin	Féminin	Total
Kayes	1 573	386	269	655
Koulikoro	519	279	229	508
Sikasso	825	282	128	410
Ségou	2 970	1 538	1277	2 815
Mopti	1 451	810	542	1 352
Tombouctou	445	289	156	445
Gao	911	319	301	620
Kidal	0	0	0	0
Bamako	4 372	979	806	1 785
Total	13 069	4 882	3706	8 588

Source : Annuaire statistique MASH 2017

<u>Tableau 2</u> : Nombre de femmes démunies seules chargées de famille en 2017

Unité : nombre et pourcent

	Femmes enregistrées	Femmes	% des assistées
Région		assistées /suivies	
Kayes	578	488	84,43
Koulikoro	691	172	24,89
Sikasso	1 134	560	49,38
Ségou	5 229	424	8,11
Mopti	1 748	836	47,83
Tombouctou	1 373	696	50,69
Gao	666	501	75,23
Kidal	538	535	99,44
Bamako	2 624	1 118	42,61
Ménaka	75	48	64,00
Taoudéni	0	0	0
TOTAL	14 656	5 378	36,69

Source : Annuaire statistique MASH 2017

<u>Tableau 3</u> : Situation des personnes immatriculées à la CANAM

Statut du personnel immatricule	Hommes	Femmes	TOTAL
Fonctionnaire	45 313	10 718	56 031
militaire	19 062	937	19 999
Assurés volontaires	3 608	685	4 293
Contractuels /conventionnaires	74 626	13 599	88 225
parlementaires	3	7	10
Assurés volontaires	14 931	8 947	23 878
Total	157 543	34 893	192 436

Source: Rapport d'activités CANAM 2017

Tableau 4: Situation des ayants droit par sexe CANAM en 2017

Hommes	Femmes	TOTAL
120 696	20 499	141 195

Source /données : Rapport CANAM 2017

Tableau 5: Point sur l'ANAM

	RAMED					
	Hommes	Femmes	Total			
Nombre de personnes immatriculées	92 084	43 315	135 399			
Nombres de cartes distribuées	92 084	43 315	135 399			
Nombre d'indigents pris en charge	10 775	9 667	20 442			

Tableau 6 : Situation des nouveaux assurés au RAMED de l'année 2017

	BENE	FICIAIRES		BENEFICIAIRES	
CATEGORIE	Ouvrant droit	Ayant droit	BENEFICIAIRES (Admis de droit)	(JIGISEMEJIRI, immatriculés au RAMED)	TOTAL
EFFECTIF	81 169	9 183	22 447	22 601	135 400
TOTAL	81 169	9 183	22 447	22 601	135 400

Source: ANAM, rapport d'activités 2017

<u>NB</u> : bénéficiaires de droit = Établissements de Bienfaisance et pensionnaires des établissements pénitentiaires

Source: ANAM, Rapport annuel 2017

2- Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a. <u>Les mesures spécifiques</u>

Face à ces défis, le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire a élaboré et mis en œuvre un certain nombre de politiques, programmes et projets :

- la politique Nationale de l'Economie Sociale et Solidaire et son plan d'actions;
- la politique Nationale de la Protection Sociale et son plan d'actions;
- la révision et l'adoption de la Politique Nationale de Solidarité en 2016 ;

- l'élaboration du Plan d'Actions de la politique nationale de l'action humanitaire en cours ;
- la mise en œuvre du Plan Stratégique pour la Promotion socio-économique des Personnes Handicapées (2015 -2024);
- la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus pour faciliter la réinsertion des populations déplacées;
- le Projet d'Appui à la Réinsertion Socio-économique des Populations du nord et du centre (PARSEP/NM);
- le Suivi et la consolidation du programme Jigisemejiri et du RAMED en faveur des groupes vulnérables ;
- les réformes en cours pour la mise en place d'un dispositif de Couverture Maladie Universelle ;
- la mise en œuvre du Plan Stratégique de Lutte contre la Mendicité.

A cela, il faut ajouter la mise en œuvre de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et du Régime d'Assistance Médicale (RAMED).

b. Situation Genre dans le Secteur en 2017 :

Le ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire est issu de la scission en 2000 du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Il a pour mission fondamentale l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté, du développement humain durable, de l'action sociale, de la protection sociale, de l'économie sociale et solidaire, de la promotion des personnes âgées. Dans tous ces domaines, les programmes et les projets mis en œuvre ciblent de façon particulière les femmes et les filles.

3-La Planification et la budgétisation des actions genre

<u>Programme 2</u> : Renforcement de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion.

Objectifs		Référence		Cibles		Activités 2019
	Libellé	2017	2019	2020	2021	Activites 2019
Objectif 1 : Promouvoir l'intégration socio- économique des catégories sociales vulnérables	1.1 Pourcentage de satisfaction en besoin d'appareillages	47,19	64,22	75	85	1.1.1 Organisation des sessions de formation sur les thématiques : Genre, technique de communication, santé, planification, leadership, AGR, de paix et de sécurité 1.1.2. Dotation ou renforcement des structures en équipements et en infrastructures.
	1.2. Nombre d'études et recherche réalisées sur les phénomènes du vieillissement	11	3	3	3	1.2.1. Appui en équipements pour la mise en œuvre d'AGR 1.2.2. Appui des organisations féminines en montage de microprojets et orientation vers les structures de micro finances 1.2.3. Suivi/évaluation de l'utilisation des fonds octroyés 1.2.4. Appui à la création d'entreprises féminines Suivi/évaluation des entreprises créées

Objectifs		Référence		Cibles		Activités 2019
	Libellé	2017	2019	2020	2021	
Objectif 2 : Renforcer l'action humanitaire	2.1. Pourcentage d'activités génératrices de revenus (AGR) financées au profit des personnes déplacées et la population d'accueil vulnérables	73,63	90 Tableau N°9 nombre d'AGR financées 7104 sur prévision 1454	95	97	2.1.1. Traduction en langues nationales, multiplication et diffusion des textes juridiques sur les droits de la femme 2.1.2. Information, Education et communication sur les droits des femmes les textes de l'OHADA, le commerce transfrontalier et de l'utilisation des services d'assistance 2.1.3. Célébration des événements spéciaux : (06 Février, 08 Mars, 31 Juillet, 15 Octobre, 25 Novembre) 2.1.4. Organisation des espaces de contacts sur la situation des femmes. 2.1.5 Organisation de débats intergénérationnels au niveau national et régional.
	2.2. Pourcentage de personnes en détresse victimes de catastrophe suivies	89,39	92,84	95	98	2.2.1. Organisation des séances de plaidoyer auprès des autorités pour la représentativité des femmes dans les instances nationales, sous régionales, régionales et internationales suivant un plan de carrière existant. 2.2.2. Information et sensibilisation pour l'application de la loi sur la promotion du genre (loi 2015- 052) 2.2.3. Assistance technique (coaching, formation) aux femmes élues. 2.2.4. Sensibilisation pour l'émergence des femmes au sein des partis politiques
Objectif 3 : Promouvoir la mobilisation	3.1 : Nombre de personnes ayant assisté aux séances d'IEC	483 376	3 500 000	100 000	1 200 000	Les RTA 2017 ne sont pas disponibles
sociale de la population autour des programmes socio- sanitaires	3 .2 : Nombre de groupes d'animation appuyés	5 549	45	6 000	6 500	Les RTA 2017 ne sont pas disponibles

MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

1- Les Enjeux genre

Globalement il s'agit d'éliminer les contraintes qui nuisent au bien-être social et économique de la femme et de la fille à travers, entre autres, l'accès à un logement décent et des titres de propriété au moment des travaux de réhabilitation ou de recasement, la sécurisation foncière, l'accès de la femme à la terre et la prise en compte des femmes chefs de ménage, veuves, divorcées ou mariées dans l'attribution des logements sociaux.

2- Les Stratégies de réduction d'inégalités liées au genre

Les mesures ou stratégies spécifiques

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a initié et mis en œuvre un vaste programme de construction de logements sociaux. Il a aussi initié d'autres projets comme : le Projet «Villes du Mali sans Bidonvilles » et le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM).

Concernant le 1^{er} Projet, des actions ont été menées dans quatorze (14) villes du Mali. Dans ces villes le pourcentage de femmes est estimé à 70% des populations de ces localités. Dans ces Bidonvilles où les conditions de vie et de travail sont très pénibles pour les femmes et leurs enfants, des activités ont été menées pour les sensibiliser et les appuyer à accéder à des titres de propriété au moment des travaux de réhabilitation ou de recasement.

Le 4^{ème} Projet Urbain du Mali est déjà en avance en ce qui concerne la prise en compte des femmes. Pour tous les appuis apportés aux collectivités par ce projet, le taux de 50,4% de femmes bénéficiant des avantages est fixé comme indicateur de performance.

a-Evaluation des activités genre

La PNG est mise en œuvre par le Ministère de l'habitat et de l'Urbanisme à travers son programme budgétaire N°2 : « développement harmonieux des villes et réhabilitation des quartiers précaires ». L'objectif est de faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un grand nombre de personnes.

Compte tenu des difficultés liées aux financements de l'habitat, dues d'une part à la faiblesse des moyens financiers de l'Etat, et d'autre part à la réticence par les banques d'investir dans le financement à long terme, cet objectif n'a pas connu une amélioration significative.

PROGRAMME N°2: DEVELOPPEMENT ET REGLEMENTATION DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Objectif N°1 : Faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes

Indicateurs	Unité		Période	2017		
muicateurs	201		2015	2016	Prévision	Réalisation
1.1 : Taux de satisfaction des besoins en logements sociaux	%	-	-	14	16	0
1. 2 : Pourcentage de femmes bénéficiaires de logements sociaux		-	-	47	47	0

NB: il est à noter qu'il n'y a pas eu d'attribution de logements sociaux en 2017.

3- Planification et budgétisation des actions genre

Les activités genre du département relèvent de l'objectif 3 du programme 2 qui vise à augmenter le nombre de femmes ayant accès aux logements sociaux par l'organisation des femmes en coopératives, la définition d'un quota pour les femmes dans le cadre de la distribution des logements sociaux et la sensibilisation des femmes pour leur adhésion aux coopératives d'habitat.

En conclusion, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme continue d'accorder une place privilégiée aux femmes dans l'acquisition des logements sociaux.

Programme 2 : Développement harmonieux des villes et réhabilitation des quartiers précaires

		Indicateurs						
Objectif	Libell	Réf Cibles			ibles	Activités 2019		
	é	2017	2019 2020		2021			
Faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes	3.3 Pourcent age de femmes bénéficiai res de logement s sociaux	38%	47%	40%	40%	3.3.1 Evaluation de l'impact du genre dans le processus d'attribution de logements sociaux;		

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

1. Les Enjeux genre et gaps à combler

Au Mali, les secteurs de l'Energie et de l'Eau ont deux défis principaux à relever en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) n°6 (eau propre et assainissement) et n°7 (énergie propre et d'un coût abordable), parmi les 17 également nommés Objectifs mondiaux, qui traduisent un appel mondial à œuvrer pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

L'horizon pour l'atteinte des cibles fixées par les ODD est 2030 et nécessitera que les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les citoyens agissent de concert tout en intégrant une approche et une dimension genre à tous les niveaux de conception, de gouvernance et d'exécution.

Le Ministère de l'Energie et de l'Eau, à travers l'ensemble de ses structures techniques et opérationnelles, conformément aux axes prioritaires du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), intègre parfaitement ces enjeux mondiaux et nationaux dans toute sa logique de gouvernance et d'action afin de permettre un développement équitable et durable des secteurs de l'accès à l'énergie propre et à l'eau potable.

C'est pourquoi, tous les efforts à déployer doivent contribuer à un accès universel des hommes et des femmes aux sources d'énergie propres et abordables et à l'eau potable pour les usages domestiques et économiques. Ces avancées devront contribuer significativement non seulement au bien être familiale par l'allègement de la charge de travail des femmes et l'amélioration des revenus par l'auto emploi mais aussi au développement économique et social national par l'implication de tous les genres aux activités productives.

Cet accès universel à l'électricité et à l'adduction d'eau potable pourra se traduire pour les femmes, les hommes et les jeunes vivant en milieu rural et péri-urbain à :

- l'allègement des tâches domestiques (Cuisinage, décorticage et mouture des céréales, broyage de karité, exhaure de l'eau, jardinage, etc..) ;
- la modernisation/développement d'activités génératrices de revenu ;
- la facilité d'accès aux soins modernes de santé, aux technologies de communication & d'information et à l'éducation.

Le Ministère de l'Energie et de l'Eau compte atteindre tous ces objectifs à travers essentiellement la mise en œuvre du Programme d'urgence Sociale volets Energie et Eau du Président de la République et des projets d'électrification d'Energie Renouvelable (EnR) des différentes agences dédiées (AMADER, AER, ANADEB) ainsi que par l'extension des domaines concédés de EDM, SOMAPEP et SOMAGEP.

2. Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Dans le but d'intégrer la dimension genre dans la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du Ministère en matière d'électrification et d'adduction d'eau potable, les services techniques et les agences d'exécution du département développent des stratégies spécifiques selon leur domaine d'intervention et les missions que la Loi leur assigne.

Les mesures spécifiques

Au niveau du Ministère de l'Energie et de l'Eau, deux directions nationales ont en charge l'effectivité de la mise en œuvre de mesures spécifiques dans le domaine du genre, à savoir : la *Direction*Nationale de l'Energie et la *Direction Nationale de l'Hydraulique*.

Ces mesures spécifiques sont opérationnalisées essentiellement à travers les nombreuses agences par des projets spécifiques intégrant les spécificités genres liées à aux secteurs de l'Energie et de l'Eau.

Dans le cadre de ses missions, l'*Inspection de l'Energie et de l'Eau* veille à la prise en compte effective de cette dimension genre au niveau de l'ensemble des structures du Département.

A. DIRECTION NATIONALE DE L'ENERGIE (DNE) :

Agence Malienne de Développement de l'Electrification Rurale (AMADER) :

- existence de nombreux documents de politique et cadres stratégiques de développement : Politique
 Energétique du Mali ;
- Politique Nationale Genre (24 Novembre 2010) avec un plan d'actions ;
- Politique de développement du secteur agricole ;
- Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCRP);
- Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et l'Électrification Rurale (AMADER) a pour mission principale la maîtrise de la consommation d'énergie domestique et le développement de l'accès à l'électricité en milieu rural et périurbain en vue de réduire la pauvreté et de favoriser la croissance économique du pays.

Evaluation des activités genre 2017

- L'AMADER a procédé à la désignation d'un Point Focal Genre pour s'assurer l'opérationnalisation de ses activités genre avec comme mission :
- veiller à la prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre des projets énergétiques;
- coordonner la mise en œuvre de tous plans d'actions liés à l'aspect genre ;
- s'assurer de l'intégration des aspects "Genre-Energie" dans le mécanisme de suivi-évaluation existant;
- faciliter l'accès aux informations relatives aux activités genres menées par l'AMADER.

- le Point Focal Genre (PFG) de l'AMADER est membre du Groupe Consultatif Technique pour le programme de la CEDEAO lié au Genre et à l'Energie (ECOW- GEN TAG). Elle a participé à :
- l'atelier de la CEDEAO sur le Genre et l'Energie pour la validation de la Politique de la CEDEAO en faveur de l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie du 04-05 juin 2015, Dakar, Sénégal ;
- l'atelier de validation régional de la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de l'égalité des sexes dans les projets énergétiques du 26 au 28 juin 2017 à Accra- Ghana ;
- l'atelier régional de formation des points focaux genre de la zone CEDEAO sur l'intégration de la dimension de genre dans les projets, produits et services énergétiques du 28 février au 3 mars 2018 à Accra, Ghana.
- Mise en œuvre de la composante 2B : Promotion de l'efficacité énergétique à travers le développement de l'efficacité énergétique et l'autonomisation économique des femmes rurales ;

L'activité principale est l'installation des unités de transformation et de commercialisation des produits locaux(UTC). L'AMADER fait des études diagnostiques « Genre-Energie » dans les localités du projet et élabore des plans d'action Genre et Energie.

Les activités déjà réalisées sont :

- le renforcement des UTC existantes de N'Tôbougou (commune rurale de Kilidougou) et Simidji (commune rurale de Ouéléssebougou) région de Koulikoro :
- (02) séchoirs solaires, (02) congélateurs solaires, (02) réfrigérateurs solaires, et (02) moulins et décortiqueuses, (02) forages équipés d'une pompe solaire, petits matériels divers de transformation (kits de séchage, de production des sirops et de jus etc.);
- le renforcement des capacités des femmes des 2 UTC en alphabétisation, en techniques améliorées de transformation, en gestion organisationnelle et gestion des coopératives (60 femmes ont été formées, soit 30 femmes par localité);
- l'évaluation de besoins énergétiques de cinq (05) localités du projet SHER en matière de Genre-Energie a été réalisée pour l'installation de deux (02) nouvelles unités de transformation et de commercialisation des produits locaux. Les localités de Boidié (Commune rurale de Boidié, cercle de Baraouli - région de Ségou) et Didiéni (commune rurale Didiéni, cercle de Kolokani -région de Koulikoro) ont été sélectionnées pour abriter les nouvelles UTC. Les activités d'installation des nouvelles UTC sont en cours.

Tableau : Coût indicatif du projet de l'UTC de Didiéni (construction et équipements)

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
1. Frais constitution	150 000
2. Parcelle	2 880 000
3. Construction	31 800 000
4. Aménagement	21 500 000
5. Equipement	19 224 250
6. Matériel et mobilier	998 000
7. Outillage	500 000
8. Matériel roulant	2 850 000
A. Sous total des investissements	<u>79 902 250</u>
B. Sous total du besoin en fonds de roulement	<u>5 175 120</u>
1. Matières premières (2 mois)	4 093 642
2. Frais de personnel (1 mois)	540 000
3. Autres charges d'exploitation (1 mois)	541 479
Coût total	85 077 370

- Mise en œuvre de la sous composante GPOBA :

La sous composante « Extension et densification des mini réseaux » financée par le GPOBA (Partenariat Mondial pour l'Aide Basée sur les Résultats) du SHER appuie les objectifs du projet par la subvention partielle des coûts d'investissements nécessaires à la densification/extension des mini réseaux d'électrification, des installations solaires domestiques et des installations intérieures destinées à rendre l'énergie accessible pour les ménages à faible revenu vivant dans les zones rurales. Les installations sont réalisées dans les familles, les centres sociaux (centres de santé, lieux publics...), les écoles etc.

Nombre prévu GPOBA ; 12 170 clients ; Nombre réalisé : 13. 760 clients ; taux : 111%

Tableau 4- Différents types d'installations GPOBA

Types d'installations	Coût par type (FCFA)	Participation GPOBA (FCFA)	Participation Operateur (FCFA)	Participation Bénéficiaire (FCFA)
Branchements réseau sans poteau	135 000	107 825	20 051	7125
Branchements réseau avec un poteau	500 000	400 900	91 975	7125
Kit solaire de 100Wc avec 3 lampes et une prise	375 000	278 363	89 512	7125

Montant total GPOBA: 2232 050 000FCFA sur 2 ans (2017-2018)

Le nombre de branchement : 3897 ; Nombre de femmes bénéficiaires : 374, Taux : 9,6% de femmes branchées.

- Partenariat AMADER/AVSF:

Dans le cadre du partenariat avec Agronomes-Vétérinaires sans Frontière, 60centres solaires (congélateur et chargeur de batterie, de téléphone) ont été installés pour 60 groupements de femmes dans quatre (04) cercles du Mali : Kita (15 villages), Bougouni (15 villages), Bandiagara (15 villages) et Mopti (15 villages).

Partenariat AMADER PAPAM/ASAP :

Le partenariat avec le Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole/ d'Adaptation de la Petite Agriculture Paysanne (PAPAM -ASAP) a permis 555 kits solaires (01 batterie, 01 régulateur, 01 panneau solaire et 04 ampoules) sont installés dans 555 ménages ruraux pauvres dans les cercles de : Bougouni, Yanfolila Sikasso (Région de Sikasso) et Kita, Bafoulabé, Kénieba (Région de Kayes).

Perspectives 2018-2019 :

Poursuite les activités genre liées à l'accès des femmes aux services énergétiques dans le cadre de la composante 2B efficacité énergétique du SREP(SHER) 2014-2020 :

- poursuivre le renforcement des deux unités de transformations et commercialisation des produits locaux de Simidji et N'Tôbougou et l'installation des deux nouvelles unités de transformation et commercialisation (UTC+) des produits locaux de Boidié et Didiéni;
- faire le suivi des travaux et la mobilisation des ressources pour les trois (03) localités : Naréna (Région de Koulikoro), Sébékoro, Kassaro (Région de Kayes) dont l'évaluation des besoins énergiques en genre est déjà réalisée.
- GPOBA: 7069 branchements; Nombre de femmes branchées: 704; Taux: 10%.

Agence des Energies Renouvelables (AER) :

- formation des artisans et les agents des structures évoluant dans les EnR en particulier les femmes ;
- contribution à l'accès à l'énergie en milieu rural en octroyant des kits, des lampadaires et des lampes portables;
- électrification par systèmes d'EnR par l'installation de kits domestiques et l'installation de lampadaire ;
- production durable d'électricité en milieu rural par le biais des technologies hybrides (installation de mini centrales PTF/Solaire et de mini réseaux dans certaines localités du pays);
- renforcer les capacités des agents de l'AER- MALI, par des formations dans des domaines spécifiques en particulier les agents féminins ;
- organiser des forums sur les EnR pour informer et sensibiliser le public pour une meilleure utilisation et facilitation à l'accès aux équipements EnR ;
- renforcer la recherche scientifique et perfectionner les capacités technologiques, mieux soutenir l'innovation technologique liée aux EnR et encourager les femmes à évoluer dans ce domaine.

Perspectives 2018-2019:

- l'amélioration des conditions de vie des femmes surtout en milieu rural, en leur facilitant l'accès aux services énergétiques (séchoir solaire, chauffe-eau solaire, foyers améliorés...);
- la dotation des villages en points lumineux en leur octroyant des lampadaires solaires ;
- l'électrification des villages par systèmes d'EnR en installant des kits domestiques ;
- l'électrification par système solaire pour l'autoconsommation par la conception de centrales solaires dans les localités profitant ainsi à la population et en particulier aux femmes ;
- le renforcement de la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives aux énergies renouvelables.

Agence Nationale de Développement des Bio-carburants (ANADEB) :

Agence Malienne de Radioprotection (AMARAP) :

Créée par l'Ordonnance n°02-060/P-RM du 05 juin 2002, l'AMARAP est l'Organisme chargée de la mise en œuvre de la règlementation en matière de radioprotection (Sureté et Sécurité radiologiques et nucléaires) afin d'assurer la protection des personnes et de l'Environnement contre les effets néfastes des radiations ionisantes. A ce titre, les activités de promotion se rapportant aux ressources énergétiques et aux ressources en eau ne font pas partie de ses missions statutaires.

Toutefois, dans le cadre de certaines de ses activités, notamment celles relatives aux formations du personnel, l'aspect genre est pris en compte par l'AMARAP.

L'AMARAP compte à ce jour 26 agents dont 09 personnels féminins soit 34,61%. Parmi les 09 personnels féminins, 05 sont dans les départements techniques et 04 dans l'administration.

Dans le cadre de la formation initiale en radioprotection, les candidatures féminines sont encouragées et privilégiées au moment de la sélection, en tenant compte du niveau académique exigé. La sélection définitive est faite par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

Evaluation des activités genre 2017

Dans cette optique, sur quatre personnels techniques féminins dont disposait l'AMARAP avant juin 2017, deux ont déjà bénéficié d'une formation de 5 mois à l'étranger. La dernière venue courant l'année 2017 est en attente de sa titularisation.

Dans les dispositifs organisationnels notamment ceux se rapportant aux contrôles/inspections des structures, renforcement des capacités à travers des formations, l'aspect genre est pris en compte.

Perspectives 2018-2019

Une femme est proposée pour la formation initiale en radioprotection pour une durée de 05 mois au Maroc courant l'année 2018. D'autres femmes participeront à des ateliers/séminaires d'une à deux semaines à l'Etranger. La prise en charge est assurée par l'AIEA.

B. <u>DIRECTION NATIONALE DE L'HYDRAULIQUE(DNH)</u>:

Le secteur de l'eau, l'hygiène et assainissement (AEPHA) du Mali est régi par des politiques et cadres stratégiques qui ont été traduits en plans d'actions spécifiques assortis de dates et horizons de mise en œuvre. En effet, le secteur de l'eau, l'assainissement et d'hygiène au Mali est guidé par la Politique nationale de l'eau (2006) ; le code national de l'eau 2002 ; le plan stratégique du secteur de l'eau (2000-2015), la Politique nationale d'assainissement (2009).

Ces politiques et stratégies prennent en compte les groupes vulnérables vivant dans les zones rurales et urbaines, et dans les localités difficiles d'accès. Ces instruments prônent aussi l'élimination de la défécation en plein air à l'horizon 2030 et l'atteinte de l'accès universel aux services de base en eau et d'assainissement sécurisés à l'horizon 2030.

Les projets et programmes réalisés dans le cadre de l'accès à l'eau visent à :

- Rechercher un impact positif sur la charge de travail des femmes et la coopération femmeshommes ;

La réalisation de projets d'eau et d'assainissement participatifs et sensibles au genre permet non seulement d'augmenter les chances de succès et de pérennité du projet, mais jette également les bases d'une coopération entre les femmes et les hommes, tout en établissant un cadre pour aborder la question des inégalités.

- Promouvoir la participation et valoriser le savoir-faire des locaux, femmes et hommes ;

Les femmes, en tant que principales usagères, doivent être impliquées à tous les niveaux de la gestion de l'eau, y compris dans les associations d'usagers de l'eau (AUE). La participation des femmes représente une forte valeur ajoutée dans la définition d'un intérêt commun au sein d'une population et dans la mobilisation de l'ensemble de la communauté pour son propre développement. Les divisions socio-économiques et de genre au sein de la société déterminent qui détient le pouvoir de contrôler l'usage de l'eau (agriculture, eau et assainissement domestique, énergie, préservation de l'écosystème).

- Intégrer le genre dans l'analyse de la situation de départ et la définition des enjeux ;

La mise en place d'un système de gestion participatif, avec la nomination de 1 femme/1 homme dans les associations d'usagers et parmi les délégués de chaque borne fontaine, n'est réellement efficace que si cette démarche est précédée d'une analyse sensible au genre de la population, conjuguée à un travail de sensibilisation et de formation auprès des différentes composantes du village.

La faiblesse de la participation des femmes renforce la mainmise des hommes sur ces projets ce qui ne permet pas de réunir toutes les conditions pour une gestion transparente de tels ouvrages. Ceci peut générer un désintérêt des autres villageois tant pour la gestion que pour la consommation d'eau, mettant ainsi en péril tout le fonctionnement du système.

- Apporter des compétences en genre aux partenaires et des décideurs ;

Le fait que les femmes soient impliquées dans les projets ne signifie pas automatiquement que les questions de genre soient prises en compte.

En effet, travailler dans une perspective de genre implique d'aborder la question des inégalités entre les hommes et les femmes, de les reconnaître et de chercher à les faire évoluer tout en répondant à différents besoins.

- En cas d'urgence, ne pas oublier le genre ;

Enfin, il est essentiel de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles dans la gestion des inondations, car elles comptent parmi les plus exposées lors des catastrophes liées à l'eau.

Evaluation des activités genre 2017

Pendant l'année 2017, le Ministère, à travers la DNH, la SOMAPEP et la SOMAGEP, a surtout préparé les éléments opérationnels du **Programme d'Urgence Sociale Accès à l'Eau Potable** par la réalisation de forages pour l'adduction d'eau potable à travers les localités du Mali et le District de Bamako.

Le but étant d'alléger voir de circonscrire complètement le calvaire des populations en matière d'accès à l'eau pour les besoins domestiques.

Laboratoire National des Eaux (LNE):

L'effectif du Laboratoire National des Eaux : 52 dont 18 femmes.

Il est structuré en trois services et une agence comptable :

- le poste de directeur adjoint est occupé par femme ;
- sur quatre chefs de service, deux sont occupés par des femmes.

Evaluation des activités genre 2017

- l'adhésion des femmes du laboratoire national des eaux au REMAFPEA (réseau malienne des femmes professionnelles de l'eau et de l'assainissement) ;
- participation à la quinzaine de l'environnement des activités de reboisements et de fixation des poubelles respectivement à Sébénicoro, Kalabancoura et à Sotuba. C'est l'école SEBE 2 à Sébénicoro qui a abrité la journée des plantations d'arbres par le réseau;
- une soixantaine de pieds d'arbres ont été planté et 12 poubelles fixées pour ordures au monument du Général SOUMARE à Sotuba en Commune I et à Kalanbancoura en Commune V ;

- participation au lancement du programme Eau Potable et Assainissement (PEPA) du CNCIEPA/WASH (Campagne Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement) et son partenaire GIZ à la remise d'un système WATA (standard) pour la chloration de l'eau aux femmes des communes lauréates.

C. INSPECTION DE L'ENERGIE ET DE L'EAU (IEE) :

L'Inspection de l'Energie et de l'Eau compte treize (13) agents dont six (06) personnels féminins. En 2017, cinq (05) inspecteurs ont été nommés dont trois (03) femmes.

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions au cours de l'année 2017, l'Inspection a privilégié la formation du personnel féminin et sa participation active aux différentes activités.

L'Inspection a également participé à un atelier organisé le 27 avril 2018 par le CGSP et l'USAID. Cet atelier avait essentiellement pour but :

- d'amener les agents de l'Etat à mieux comprendre le concept genre afin de l'intégrer dans leur secteurs d'activité ;
- de mieux comprendre la budgétisation sensible au genre afin d'assurer le contrôle des budgets alloués aux secteurs de développement.

3. « <u>DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES</u> »

Le taux national d'accès à l'électricité est passé de 39% en 2016 à 42% en 2017en dépassant l'objectif visé qui était de 40%.

En milieu urbain, le taux d'accès a connu une augmentation de près de 8 points de pourcentage en passant de 86,2% en 2016 à 94% en 2017 contre un objectif dépassé 1 point de pourcentage. En milieu rural, le taux d'accès à l'électricité est en baisse passant de 19,36% en 2016 à 16,36% en 2017.

La part des énergies renouvelables dans le bilan énergique est en régression en passant de 5% en 2016 à 3,9% en 2017.

La consommation du gaz butane est passée de 30% en 2016 à 25,69% en 2017.

<u>N.B.</u>: Il faut signaler que certaines baisses sont enregistrées malgré des progrès dans les domaines concernés et, sont dues essentiellement par l'accroissement rapide de la population.

Ci-dessous les actions genre du Ministère en matière d'Energie réalisées en 2017.

<u>Programme 2</u> : Développement des ressources énergétiques

Objectif 1: Satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et à moindre coût							
		Réalisations			Evaluation		
Indicateurs de résultats	Unité	2014	2015	2016	Prévision 2017	Réalisation	
1.1. Taux d'accès à l'électricité au niveau national, urbain et rural	%						
National		34,89	36,11	39	40	42	

Urbain	71,20	98,52	86	93	94
Rural	17,39	16	19,39	25,27	16,36
1.2. Nombre de nouvelles localités rurales électrifiées.		65	20	25	30

OBJECTIF 2 : Promouvoir les énergies renouvelables et de substitution

		Réalisations			Evaluation		
Indicateurs de résultats	Unité	2014	2015	2016	Prévision 2017	Réalisation	
2.1. Taux de déploiement des énergies renouvelables.	%	8	3,9	5	12	3,9	
2.2. Taux d'accroissement de la consommation du gaz butane.	%	- 9,13	-11,43	30	35	25,69	

Il est à signaler que la satisfaction des besoins énergétiques du pays se poursuit. Le taux d'accès à l'électricité en milieu rural n'a pu être réalisé à hauteur de souhait en raison du retard dans les investissements.

La Planification et Budgétisation des actions genre

Les actions en faveur du genre sont mises en œuvre par le programme2 : « Développement des ressources énergétiques ». Il s'agit de :satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité et à moindre coût ;

- assurer la promotion des énergies nouvelles et renouvelables par la vulgarisation et la subvention des foyers améliorés, la sensibilisation pour une meilleure utilisation du gaz butane, de l'énergie solaire et du charbon amélioré.

Programme 2 : Développement des ressources énergétiques

			Indicat				
Objectifs			Réf	CIBLES			Activités 2018
	Libe	llé	2016	2018	2019	2020	7.001100 = 0.10
Satisfaire les besoins	1.1. Taux d'accès à l'électricité	national	38%	44	49	52	1.1.1. Renforcement et extension du réseau de transport et de distribution (Développement du réseau 225 kV, 33 kV, 90 kV.) d'énergie électrique.
énergétiques du pays en qualité, en quantité et à moindre coût.	au niveau national, urbain et rural.	urbain	83%	96	98	100	1.1.2. Poursuite du renforcement des capacités de production (Centrales hydroélectriques, Centrales Solaires) du réseau Interconnecté et des Centres Isolés.

	rural	23%	31,23	22	25	1.1.3. Poursuite du raccordement des Centres Isolés au Réseau Interconnecté.
2. promouvoir les énergies renouvelables et de substitution.	2.1. Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique (puissance électrique installée).	5%	6	15	21	2.1.1. Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement des ENR et du plan d'actions y annexé. 2.1.2. Poursuite du transfert de compétences dans le cadre de la décentralisation en matière de fabrication et d'entretien d'équipements d'ENR. 2.1.3. Poursuite des installations d'équipements solaires, éoliens et de bio - énergie en milieu rural et péri-urbain.
2.2. Taux d'accroissement la consommation du gaz butane.		30%	30	35	50	2.2.1. Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions gaz butane.

4. « DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU ».

Le taux d'accès à l'eau potable à la date du 31 décembre 2017 est de 68,0% contre 66,90% en 2016 au niveau national (Rapports DNH). Selon la cible ODD, le taux d'accès à l'eau potable a été fixé par le Mali à 100% pour l'horizon 2030. L'atteinte de cet objectif demande des efforts importants de la part du Gouvernement du Mali et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour l'atteinte des ODD.

En ce qui concerne les disparités, le taux d'accès en milieu urbain est de l'ordre 74,7% en 2017 contre 63,5% en 2016 en milieu rural (DNH 2017). S'agissant des couches sociales, 95% des plus riches ont accès à une eau salubre contre seulement 30% des plus pauvres (MICS 2010).

Le Mali s'est engagé à « l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement » d'ici 2030, conformément aux ODD, à la vision Africaine de l'eau et à la déclaration d'E-thikwini en 2008. A cet effet, le Mali a adopté le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2016-2018) qui fait du secteur eau et assainissement une priorité.

Les priorités d'ici 2030 du secteur Assainissement et Eau sont les suivantes :

- accélérer le taux d'accès à l'eau potable des populations de 2 points en pourcentage par an, soit approximativement 800 000 personnes par an ;
- accélérer le passage à l'échelle de l'ATPC par l'éradication de la défécation à l'air libre pour 2 millions de personnes.

Pour ce faire, les actions porteront sur le renforcement des capacités des acteurs pour accompagner le processus de décentralisation, l'augmentation et la mobilisation du financement de la

part de l'Etat pour les deux sous-secteurs, ainsi que l'amélioration de la coordination du secteur et du système de suivi évaluation.

Ci-dessous les actions genre du Ministère en matière d'Eau réalisées en 2017.

<u>Programme 3</u> : Développement des ressources en eau

Objectif 1: Améliorer l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable.

		i	Réalisations	i	Evaluation		
Indicateurs de résultats	Unité	2014	2015	2016	Prévision 2017	Réalisation	
1.1. Améliorer l'accès à l'eau							
potable de façon équitable et durable.	%	1,9	11,7	1,6	2	1,1	
1.2. Pourcentage de centres AEP/AES ayant un contrat suivis par le STEFI.	%	30,50	11,4	25,62	32,70	25,62	
1.2. Taux de réduction du nombre de localités sans EPEM.	%	4,10	2,40	4,03	4,50	1,3	

Objectif 4 : Améliorer la qualité du service public de l'eau de façon efficace et efficiente.

			Réalisations		Evaluation		
Indicateurs de résultats	Unité	2014	2015	2016	Prévision 2017	Réalisation	
4.1. Pourcentage EPEM réalisés directement par les Collectivités Territoriales.	%	40	66	74	30	50,3	
4.2. Taux national d'accès à l'eau potable.	%	63,80	65,30	66,90	64,80	68,0	

Il est à signaler que la satisfaction des besoins en eau potable pour les populations se poursuit. Le taux d'accès en milieu rural et péri-urbain n'a pu être réalisé à hauteur de souhait en 2017 faute d'investissement conséquents.

La Planification et Budgétisation des actions genre

Les actions en faveur du genre sont mises en œuvre par le programme 3 : « Développement des ressources énergétiques ». Il s'agit de :

- satisfaire les besoins en eau potable du pays en qualité et à moindre coût ;
- assurer la réalisation des points d'adductions eau potable par la généralisation des forages à grand et moyen diamètres dans toutes les localité du Mali.

			Indicate	urs			
Objectifs		,	Réf		CIBLES		Activités 2019
	Libell	е	2017	2019	2020	2021	
	1.1.Taux	National	67,3	71,3	73,3	74,9	1.1.1. Programme d'urgences sociales Accès à l'eau potable (Programme urgence AEP en milieu rural).
1. Améliorer l'accès à l'eau	Améliorer d'accès à	Rural	65,3	69,3	71,3	73,3	1.1.2 Projet AEP ville de Bamako à Kabala.
potable de façon équitable et		Urbain	67,3	76,0	78,0	78,6	1.1.3. Aménagement, équipement Laboratoire Nationale des Eaux (Contrat-Plan).
durable.	1.2.Taux de ré de localités sa		1,5	15	2	3	 1.2.1. Projet AEP et mesures d'accompagnement centres semi urbain Ruraux. 1.2.2. Programme Saoudien des Forages, puits et le développement rural en Afrique phase V.
4. Améliorer la qualité du	4.1. Pourcentage EPEI réalisés directement pa les Collectivités Territoriales.		65%	70	63	66	4.1.1. Identification et suivi des réalisations d'EPEM au niveau des communes.
service public de l'eau de façon efficace et efficient.	4.2. Pourcenta centres AEP/A contrat de suiv technique et fir (STEFI).	ES sous i	29%	31	27	28	4.2.1. Opérationnalisation du dispositif de suivi technique et financier au niveau des centres AEP/AES.

Programme 3 : Développement des ressources en eau

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

L'économie malienne est fortement dépendante du secteur primaire : l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture occupant 68.0% de la population active. Ce secteur est lui-même tributaire de facteurs exogènes, principalement d'ordre climatique, telles les sécheresses récurrentes. Depuis la crise de 2012, d'importantes pertes des moyens de subsistance ont été enregistrées (bétail, récoltes, sources de revenus, emploi, réduction des activités économiques, etc...).

Le développement du secteur Agricole est l'un des priorités du pays qui occupe près de **80%** de la population et contribue pour **35%** au PIB du pays. Le Mali possède de grandes potentialités Agricoles dont la valorisation contribuera à faire du pays une puissance Agricole à court et moyen termes.

En résumé, le faible statut social des femmes et le déficit de soutien à leurs besoins et intérêts spécifiques a grandement limité leur capacité à pouvoir sortir de la pauvreté et a entraîné des pertes de gains de productivité dans les économies locales.

Les enjeux- genre

Tableau : Population agricole par région selon le Genre en 2016

Genre Régions	Masc	ulin	Fémi	nin	Total Effectif
	Effectif	.%	Effectif	.%	
Kayes	962 397	51	912 228	49	1 874 625
Koulikoro	940 035	52	880 679	48	1 820 714
Sikasso	1 494 841	 52	1 390 842	48	2 885 683
Ségou	1 308 535	51	1 282 094	49	2 590 629
Mopti	930 261	52	<u>855 103</u>	48	1 785 364
Tombouctou	316 753	53	277 170	47	593 923
Gao	257 117	49	271 825	51	528 942
Bamako	1 236 606	53.	1 092 482	47	2 329 088
TOTAL	7 446 545	52	6 962 423	48	14 408 969

Source : CPS/SDR (Rapport de l'Enquête Agricole de Conjoncture EAC 2016/2017)

La population agricole est l'ensemble des membres des ménages dont le chef ou l'un de ses membres pratique l'agriculture comme activité principale. L'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) de 2016/17 a évalué cette population agricole à 14 408 969 habitants, repartie entre 1 359 453 exploitations agricoles. Elle est composée de 48 % de femme contre 52% d'homme.

C'est dans les régions de Kayes, Ségou et Gao que la proportion des femmes emporte légèrement sur celle des hommes.

Une faible proportion de femmes est propriétaire de parcelles, étant donné que le droit coutumier malien tend à exclure les femmes de l'accès au foncier. Ceci est confirmé dans les différents Bilans de campagne élaborés par le Ministère.

95 ans et plus 90-94 ans 85-89 ans 80-84 ans 75-79 ans 70-74 ans 65-69 ans 60-64 ans 55-59 ans 50-54 ans 45-49 ans 40-44 ans 35-39 ans 30-34 ans 25-29 ans 20-24 ans 15-19 ans 10-14 ans 5-9 ans 0-4 ans 12000 10000 8000 2000 4000 6000 6000 0 8000 10000 4000 2000 Féminin ■ Masculin

Figure 1 : Pyramide des âges de la population agricole en 2016

Source : CPS/SDR (Rapport de l'Enquête Agricole de Conjoncture EAC 2016/2017)

La pyramide des âges est très élargie à la base et rétrécie au sommet, ce qui signifie une forte prédominance de la jeunesse dans la population agricole, comme elle se présente depuis plusieurs années.

Accès des femmes à la terre

Encore en 2018, une faible proportion de femmes est propriétaire de parcelles, étant donné que le droit coutumier malien tend à exclure les femmes de l'accès au foncier. Ceci est confirmé dans l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC 2017/2018) comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les décrets d'application de la politique foncière adoptée récemment sont en cours d'élaboration.

<u>Tableau</u>: Superficie moyenne de parcelles de céréales par propriétaire selon le genre

Régions	Masculin	Féminin	Total
Kayes	1,8	0,4	1,2
Koulikoro	2,6	0,6	2,3
Sikasso	2,1	0,7	2,0
Ségou	2,4	1,4	2,4
Mopti	1,8	0,8	1,7
Tombouctou	1,0	0,4	0,9
Gao	0,7	0,9	0,7
TOTAL	2,1	0,5	1,9

Source : EAC 2017-2018

En moyenne les femmes se retrouvent avec le ¼ de superficie de céréales de celles des hommes (0,5 ha par femme). Seul à Ségou les femmes accèdent à une superficie moyenne de 1,4 ha.

Répartition des Parcelles par région et par sexe

Unité: nombre

Régions	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Kayes	135 341	159 986	295 327	45,8	54,2	100,0
Koulikoro	174 826	103 368	278 194	62,8	37,2	100,0
Sikasso	222 002	66 689	288 691	76,9	23,1	100,0
Ségou	180 503	3 342	183 845	98,2	1,8	100,0
Mopti	166 940	17 270	184 209	90,6	9,4	100,0
Tombouctou	76 433	1 958	78 391	97,5	2,5	100,0
Gao	44 096	3 136	47 232	93,4	6,6	100,0
TOTAL	1 000 141	355 748	1 355 889	73,8	26,2	100,0

Source : EAC 2017-2018

Il convient de signaler cependant que l'ampleur et la nature des disparités (73,8 % pour les hommes et 26, 2% pour les femmes) varient selon les régions (Ex.. dans la région de Kayes, on trouve une plus grande proportion de femmes responsables de parcelles (54,2%), suivie de la région de Koulikoro (37,2%) et Sikasso (23,1%), (S. EAC 2017/2018).

Vu que les femmes maliennes sont responsables d'une proportion importante des tâches liées à la production céréalière du mari sur lesquelles elles ont très peu de contrôle et qu'elles exécutent avec des outils rudimentaires, sans assistance technique, sans rémunération et valorisation, elles devraient bénéficier d'un appui considérable en vue de l'amélioration de leur productivité. Aussi elles ont l'obligation coutumière de fournir certains ingrédients de la diète alimentaire dans leur ménage, donc mènent ainsi leurs propres activités productives, céréalières et principalement maraichères.

Faible Niveau d'accès des Femmes aux équipements

Au cours de la campagne Agricole 2017/2018, le nombre de producteurs recensés pour les subventions de céréales est de 983 520 producteurs dont 166 883 femmes, contre 830 001 producteurs dont 171 324 femmes en 2016/2017.

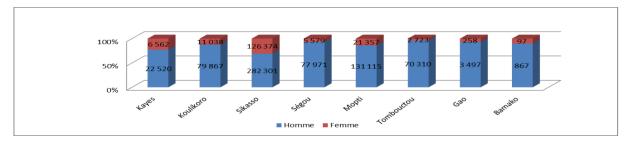
Tableau : Effectif de la population agricole ayant contracté de crédit agricole par région

		Crédit co	ontracté au c	ours des 12 de	erniers mois		
Régions	M	lasculin	F	éminin	Total		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Kayes	8 270	920 557	3 721	876 107	11 991	1 796 665	
Koulikoro	43 336	893 514	8 709	867 204	52 046	1 760 718	
Sikasso	88 449	1 382 663	5 332	1364 148	93 781	2 746 811	
Ségou	46 970	1 243 723	6 037	1 262 343	53 007	2 506 067	
Mopti	8 724	868 510	2 613	796 791	11 337	1 665 302	
Tombouctou	23 852	278 651	2 480	265 230	26 332	543 882	
Gao	9 112	247 250	797	269 759	9 909	517 010	
Bamako	865	1 182 398	432	1 071 690	1 297	2 254 088	
TOTAL	229 578	7 017 267	30 122	6 773 273	259 700	13 790 541	

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2016/2017

Le nombre de producteurs ayant bénéficié de crédit agricole en 2016/17 s'élève à 229 578 hommes comparé à 30 122 productrices, correspondant à un pourcentage infime (13,12%) de l'ensemble des producteurs. Cet accès limité aux facteurs de production (Equipements, appui technique, intrants et semences etc.) entraîne une productivité plus faible des femmes.

Figure : Répartition des bénéficiaires d'engrais subventionnés par région selon le genre



Source: DNA, Rapport bilan de la campagne 2016/2017

Les régions dans lesquelles les femmes bénéficient d'engrais subventionnés sont Sikasso 126 374 femmes (44,7%) contre 282 301 hommes, suivi de Koulikoro 6 562 femmes pour 22 520 hommes.

Au delà de cet accès limité, elles ont peu accès aux moyens financiers, dont la plus grande difficulté est l'incapacité de pouvoir offrir des garanties aux institutions financières.

Elles sont moins alphabétisées et ont moins accès aux formations spécifiques sur les techniques culturales, commerciales et de gestion-marketing, donc moins en mesure de faire face aux enjeux et exigences liés aux activités et transactions économiques.

Par ailleurs, leurs multiples tâches au sein du ménage restreignent leur temps disponible et leur capacité productive.

Au niveau organisationnel, les femmes se regroupent au sein d'organisations féminines de façon plus informelle selon nos interlocuteurs, (ton, regroupements, parfois en coopératives promues soit par le MFEF, l'ON, la CMDT ou autres projets).

Équipements agricoles motorisés :

Les femmes ont jusqu'à ce jour un accès limité aux facteurs de production (équipements, appui technique, intrants et semences etc.), ce qui entraîne une faible productivité. Pourtant elles ont le plus besoin d'équipements motorisés au regard de leurs multiples tâches au sein du ménage, chose qui restreint leur temps disponible et leur capacité productive.

Sur 1082 demandes de tracteurs au total enregistrées par la *Cellule de Gestion et de Suivi des Equipements Agricoles*, seules 15 demandes reviennent aux femmes agricultrices, donc 1,38% attribués aux femmes. Ces demandes sont pour la plupart en cours d'attentes de traitement, les budgets ont été validés et les dossiers transmis à la banque. A ce jour 92 tracteurs sont livrés aux agriculteurs et 2 aux agricultrices, un total de 94 tracteurs sur 1082 demandes. Les raisons de l'accès limité des femmes sont multiples, vues qu'elles ont peu accès aux moyens financiers d'une part, dont la plus grande difficulté est de pouvoir offrir des garanties aux institutions financières, d'autre elles sont moins alphabétisées et ont moins accès aux formations spécifiques sur les techniques culturales, commerciales et de gestionmarketing, donc moins en mesure de faire face aux enjeux et exigences liés aux activités et transactions économiques.

D'après des informations recueillies au niveau de la Division Machinisme Agricole du Génie rural, en 2017, 10300 décortiqueuses manuelles de maïs ont été attribuées à des agricultrices de Sikasso et 5950 repiqueuses manuelles de riz dans les Offices à Ségou et Kayes.

Quelques stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Depuis 2014, un projet canadien dénommé, FEERE DYARA, incite les femmes à s'ériger en coopératives ou associations apparentées (C/AA) de producteurs et productrices en vue du renforcement des capacités afin de réduire le taux de pauvreté des céréaliers et des maraîchers des régions ciblées (Ségou, Kayes), en se concentrant sur l'amélioration de la commercialisation des excédents céréaliers et maraîchers, l'amélioration des produits et des services collectifs offerts, et le renforcement des capacités des acteurs (CRA, APCAM et prestataires de services), afin qu'ils soient mieux aptes à soutenir un développement durable des OP.

Il est souhaitable de capitaliser l'expérience de la mise en œuvre de la stratégie EFH du projet FEERE DYARA de manière à comprendre les processus qui ont amené à des changements significatifs

en matière d'EFH et à permettre de tirer des leçons et à identifier les bonnes pratiques susceptibles d'être répliquées.

Zone Office du Niger

Situation d'installation des nouvelles familles et leurs équipements en zone Office du Niger

Zones	Nombre	Nombre d'exploitants			Poi	pulation activ	e	Poi pulation totale			
	de	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
Ké-Macina	46	7 308	786	8 094	15 225	16 000	31 225	21 384	20 404	41	
Kolongo	60	9 164	476	9 640	13 620	10 219	23 839	22 784	10 695	33	
Niono	45	12 486	760	13 246	31 774	32 420	64 194	49 377	50 203	99	
Molodo	33	5 034	271	5 305	15 930	16 156	32 086	31 830	32 933	64	
N'Débougou	70	11 032	1 226	12 258	25 095	26 861	51 956	39 510	42 064	81	
Kouroumari	78	9 614	537	10 151	26 558	27 904	54 462	38 668	63 591	102	
M'Bèwani	62	10 747	496	11 243	46 851	41 547	88 398	43 315	45 083	88	
Total ON	94	65 385	4 552	69 937	175 053	171107	346 160	246 868	2 649 973	511	

Source: Bilan provisoire de la campagne agricole 2016/2017

264 973

Il s'agit d'œuvrer pour que plus de femmes soient installées dans la zone Office Niger, leurs installations restent encore assez timides (6,96%) de femmes.

Tableau: Situation des attributions des parcelles de riz en zone ORS en 2016

Secteur	Туре	Superficies	Supei	rficies	Nombr	e d'Attribut	aire
Secteur	Riziculture	Rizicultivables	(ha)	%	Hommes	Femmes	Total
Babougou	SC	5 076	4 440	87,47	2 973	142	3 115
Dioro	SC	4 650	4 420	95,05	2 632	191	2 823
0.17	SC	4 449	4 380	98,45	3 565	250	3 815
Soké	MT	1 271	1 092	85,92	1 269	148	1 417
Total Zone Dioro		15 446	14 332	92,79	10 439	731	11 170
Diakon	SC	3 800	3 390	89	2 400	175	2 575
Farako	SC	3 440	3 465	101	1 607	116	1 723
Total Zone	-	7 240	6 855	95	4 007	291	4 298
Konodimini	SC	7 545	7 545	100	5 106	355	5 461
Tamani	SC	3 336	2 640	79	1 811	130	1 941
Total Zone	SC	10 881	10 185	93,6	6 917	485	7 402
Total O.R.S.	-	33 567	31 372	93,46	21 363	1 507	22 870
Rappel	-	33 542	30 000	89	20 709	585	21 294

Source: ORS (rapport annuel 2016)

Par rapport à l'année dernière 2015 – 2016, les femmes ont bénéficié en 2016 – 17 d'un peu moins du triple de la superficie attribuée l'année dernière, ce qui est une tendance très favorable pour les femmes en zone Office Riz de Ségou.

Secteur	Répa	artition d	es attributa	ires par g	enre	Répartition des superficies par genre (ha)					
	Н	F	Total	% H	% F	F	Н	Total	(%) F	(%) H	
Secteur I	730	16	746	98	2	7	472	479	2	98	
Secteur II	886	62	948	93	7	25	572	597	4	96	
Secteur III	652	19	671	97	3	9	609	618	1	99	
Secteur IV	912	34	946	96	4	22	833	854	3	97	
Total	3 180	131	3 311	96	4	63	2 485	2 548	2	98	

Tableau : Répartition des attributaires et des superficies par genre en zone OPIB en 2016

Source: Rapport bilan DNA, 2016

Cette attribution de parcelles concerne aussi bien les groupements de producteurs que les exploitants individuels. Le cumul des attributaires de parcelles en 2016 dans la OPIB s'établi à 3 311 personnes (ce total inclus les attributions des années antérieures). Ce cumul est composé de 131 femmes soit 4% et 3 311 hommes soit 96%.

Tableau: Répartition des attributaires et des superficies par genre en zone OPIB en 2016

Secteur	Répar	tition de	es attributa	aires par	genre	Répartition des superficies par genre (ha)						
	Н	F	Total	% H	% F	E	Н	Total	(%) F	(%) H		
Secteur I	730	16	746	98	2	7	472	479	2	98		
Secteur II	886	62	948	93	7	25	572	597	4	96		
Secteur III	652	19	671	97	3	9	609	618	1	99		
Secteur IV	912	34	946	96	4	22	833	854	3	97		
Total	3 180	131	3 311	96	4	63	2 485	2 548	2	98		

SDésignation	Riz			Maïs			Banane			Maraîchage		
e b congridation	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Sélingué	1 668	370	2	248	13	261	15	1	16	407	192	599
Maninkoura	1 331	129	1	203	9	212	17	0	17	1	0	1
Total	2 999	499	3	451	22	473	32	1	33	408	192	600

Tableau : Situation des attributaires de parcelles par spéculation en zone ODRS en 2016

Les taux ci-dessus confirment, que les femmes sont les moins nanties dans l'attribution des terres.

Cette figure illustre bien l'attribution des parcelles en zone Office Riz de Mopti.

Figure: Répartition des attributaires de parcelles dans la zone ORM selon le genre en 2016



■ Homme ■ Femme

L'évaluation des activités genre en 2017 dans le secteur Elevage et Pêche

Programme 2 : Développement de productions et Industries Animales

Beaucoup d'activités de renforcement des capacités sont menées dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de la Direction Nationale des Productions et Industries Animales:

- la remise de 113 coqs wassachè, 565 poules locales et 462 petits ruminants à 10 groupements et associations de femmes des cercles de Douentza, Mopti, Koro par la FAO;
- la remise de 50 coqs Wassachè à 50 femmes du site maraîcher de Mougna et Diabolo dans le cercle de Djenné;
- 674 femmes et 88 jeunes formés sur divers thèmes : aviculture traditionnelle améliorée, hygiène de la traite et de transformation du lait local et genre ;
- 73 jeunes, groupements et associations de producteurs dont 06 groupements féminins des cercles de Kayes, Nioro et Ménaka formés en technique d'embouche;
- l'appui à 184 femmes et jeunes à l'amélioration de l'aviculture traditionnelle : construction de poulaillers améliorés, la dotation en matériels (mangeoire, abreuvoirs) et intrants (aliment volaille et produits vétérinaires) ;
- l'installation de 31 jeunes en production d'œuf ;
- l'installation de 19 jeunes en production de poulets de chair.

Evaluation des actions genre 2017 :

Objectif N°2 : Renforcer les capacités d'intervention des acteurs du sous-secteur élevage.									
Indicateurs de résultats :	Unité de		Période	2017					
	Mesure	2014	2015	2016	Prévis.	Réalisations			
2.1. Pourcentage des organisations et									
coopératives de producteurs et	%	40	50	60	70	75			
productrices ayant bénéficié d'appui						70			
2.2 Taux d'évolution des organisations									
professionnelles des filières de	%	63,58	33.33	25	20	30			
productions animales formées et	/0	03,30	33,33	25	20	30			
équipées.									

Source : DNPIA

<u>Programme 3:</u> Développement des Productions Halieutiques et Aquacoles

Femmes et Pêche

Les femmes interviennent dans tous les maillons de la chaine de valeur poisson à différents degrés.

La transformation du poisson concerne environ 90% des produits de la pêche et de la pisciculture, commercialisés à l'état frais (Groupe de Sécurité Alimentaire, Interventions stratégiques dans la pisciculture au Mali, 2014). Les techniques de transformation traditionnelle sont surtout le fumage, le séchage, le brûlage et le salage. La transformation du poisson est la tâche des femmes des pêcheurs. La transformation du poisson devient de plus en plus une activité indépendante du cadre familial. Les femmes sont propriétaires des équipements utilisés pour les activités de transformation et elles travaillent individuellement ou en associations. Les transformatrices génèrent la plus grande partie de leur revenu à travers ces activités.

Plusieurs programmes du sous-secteur interviennent dans le domaine de la transformation par l'appui aux femmes transformatrices en équipement de transformation et par la formation des femmes transformatrices en techniques de transformation du poisson et les bonnes pratiques d'hygiènes des produits de la pêche et de la pisciculture.

On peut citer les actions du PRODEFA à Sikasso, de l'appui de la coopération allemande dans la région de Mopti, des équipements de transformation aux femmes transformatrices des régions de Tombouctou et de Gao à travers le PDREGDE/ABN et le PGIRE /OMVS dans les régions de Kayes.

Plusieurs ONG interviennent également dans l'appui des femmes dans le domaine de la production et de la transformation du poisson, il s'agit aussi de ceux financés par ONU FEMMES dans la région de Koulikoro à travers la production de poisson des cages flottantes et la mise en place d'une unité de transformation pour la coopérative Femme en action de Kalaban-coro. L'ONG al Farouk a appuyé les femmes par l'octroi de bacs hors sols pour la pisciculture familiale.

La commercialisation du poisson : les commerçants (grossistes et détaillants) de poisson sont majoritairement des femmes. Le poisson frais est surtout vendu par les femmes (les mareyeuses).

L'intervention des femmes dans les maillons de production, de transformation et de commercialisation des produits de pêche n'est pas encore estimée en volume d'activités financière, de création d'emploi et de lutte contre la pauvreté. Vu le nombre évoluant dans le secteur on peut l'estimer à plusieurs dizaines de milliards de FCFA et plusieurs milliers d'emplois sur le territoire nationale.

L'intervention des femmes dans les maillons de production transformation et commercialisation des produits de pêche n'est pas encore estimée en volume d'activités financière, de création d'emploi et de lutte contre la pauvreté. Vu le nombre évoluant dans le secteur on peut l'estimer à plusieurs dizaines de milliards de FCFA et plusieurs milliers d'emplois sur le territoire national.

Objectif N°1 : Développer	Objectif N°1 : Développer et promouvoir les productions halieutiques et aquacoles.										
Indicateurs de résultats :		Unité de	é de Période 2017)17					
		Mesure	2014	2015	2016	Prévis.	Réalisations				
1.1 Taux d'évolution des quantités de poissons	Frais	%	20	23	30	35	35				
produites.	Fumé	%	-	30	35	40	38				
'	Séché	%	-	-	20	25	20				
1.3 Taux d'évolution des	Frais	%	-	-	10	12	10				
quantités de poissons	Fumé	%	-	-	25	30	21				
exportés	Séché	%	-	-	15	20	17				

Source : DNP

La Planification et la budgétisation des actions genre 2019

La Politique Nationale Genre sera mise en œuvre à travers les programmes 2 et 3 de Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2019-2021 du Ministère de l'Elevage et de la Pêche.

Programme 2 : Développement des Productions et des Industries Animales

++

MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE

1_ Les Enjeux -Genre

Ils portent sur les points suivants :

- l'appui à apporter aux femmes opératrices économiques ainsi que l'aide aux organisations de femmes opératrices économiques à accéder aux moyens financiers ;
- le renforcement des capacités entrepreneuriales des organisations de femmes opératrices économiques à travers la formation, l'information et la sensibilisation ;
- l'accroissement de l'accès des organisations de femmes opératrices économiques aux facteurs de production etc.

2 Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

<u>Les mesures spécifiques</u>:

Le secteur du commerce demeure essentiellement marqué par son caractère informel. La majeure frange de la population dans ce domaine est féminine. Les projets qui appuient le secteur sont :

- le projet : « Formalisation des Acteurs du commerce de détail ». Les actions spécifiques ont été menées sont :
 - renforcement des capacités des responsables des faîtières dans les rôles et les procédures de mise en place des Centres de Gestion Agréés (CGA);
 - appui à la création de 10 nouveaux Centres de Gestion Agréés (CGA);
 - formation des bénéficiaires de prêt en comptabilité simplifiée et GERME ;
 - formation/sensibilisation des acteurs en cogestion des marchés et hygiène et sécurité sanitaire des aliments dans 15 marchés.
- le projet : « Appui au Cadre Intégré ». En vue d'intégrer l'économie du pays dans le système commercial multilatéral par le renforcement des capacités nationales en matière de commerce, le Projet d'appui au cadre intégré intervient dans le secteur de la production et de l'appui à la commercialisation de la mangue, secteur fortement dominé par les femmes qui interviennent tout au long de la chaine de collecte, du transport et de la vente sur les différents marchés régionaux. A cet effet, des actions spécifiques ont été menées en 2017 au profit des femmes.

Evaluation des activités genre 2017

PROGRAMME II:

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SECTORIELLE DU COMMERCE ET APPUI A LA GESTION DES MARCHES

OBJECTIF 2: Organiser et renforcer les acteurs du commerce intérieur							
Indicateurs	Unité de mesure	é de Période 2017				2017 Réalisations	
2.1. Pourcentage des collectivités territoriales bénéficiaires d'appuiconseil dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des marchés	%	50	0	70	100	25	
Portion de femme pour l'indicateur 2.1.		appuyé	e figur	aient de	eux (02)	eule collectivité femmes. En	
2.2. Pourcentage des groupements et associations de commerçants bénéficiaires d'appui-conseil dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des marchés	%	-	-	-	100	80	
Portion de femme pour l'indicateur 2.2.	Sur quatre (04) groupements et associations appuyés figurait seulement un (01) groupement de femmes. En pourcentage on aura : (1/4) x 100 = 25%						

MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTEGRE-RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES

		Acticité	s réalisées 2017
N°	Activités prévues 2017	Nombre de femmes	Montant FCFA (dépenses)
01	Appui d'une opération économique à la Réunion organisée à l'OMC dans le cadre de la Journée Internationale des Femmes.	1	1 299 641
02	Formation de 20 fonctionnaires dont 10 femmes sur la facilitation des échanges.	8	7 039 000
03	Formation de 25 acteurs privés dont 10 femmes sur l'élaboration du plan d'affaires.	7	3 769 00
04	Formation de 25 acteurs privés dont 10 femmes sur les effets du commerce.	7	4 371 500
05	Former 25 promoteurs des PME de transformation des produits agroalimentaires acteurs dont 20 femmes sur la sécurité sanitaire des produits agroalimentaires à Bamako.	15	3 952 500
06	Former 25 promoteurs des PME de transformation des produits agroalimentaires acteurs dont 20 femmes sur la notion de base du système de management de la qualité à Sikasso.	24	6 044 020
07	Former 25 promoteurs des PME de transformation des produits agroalimentaires acteurs dont 20 femmes sur les référentiels de certification agroalimentaire à Koulikoro.	25	4 959 960

08	Programme de durabilité en faveur des acteurs de la filière karité : formation de 20 000 sur 40 000 femmes sur l'amélioration de la qualité des amandes de karité.	9 300	40 000 000
09	Appui à la DGCC : formation des acteurs aux techniques appropriées de traitement, de conditionnement, de transformation et de conservation des produits de sésame.	32	12 000 000
10	Appui à la DGCC : formation des acteurs de la filière sésame en deux (02) sessions sur les techniques d'emballages.	40	40 000 000
11	 Appui à la DGCC : formation des acteurs sur deux (02) modules ont été retenus à savoir : culture du sésame, bonnes pratiques pour la protection est la conservation de la nature ; qualité dans la chaine de valeur, pré-stockage, conditionnement et vente de produit sésame. 	35	15 000 000
12	Finalisation de l'accompagnement à la certification de KISSIMA INDUSTRIE appartenant à une femme.	1	2 207 500
13	Poursuite de l'accompagnement de (02) PME de transformation de produit agricoles aux référentiels de certification : - HACCP (ISO 22000) pour DANAYA CEREALES appartenant à une femme (28 femmes employées); - Bio pour COPROKAZAN (beurre de karité) appartenant à une coopérative de 4500 femmes membres.	4 528	42 252 759
14	Participation à la Conférence International sur la certification des produits agricoles, 26 au 28 septembre 2017 à Abidjan (RCI).	4	16 410 986
15	Accompagnement des acteurs agricoles au Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris, 25 février au 5 mars 2017.	6	12 590 100
16	Participation à la Foire Internationale de Dakar (FIDAK) du 16 au 31 décembre 2017.	4	16 101 930
17	Accompagner les femmes actrices de la filière karité à la 10 ^{ème} conférence annuelle sur le karité de l'Alliance Globale pour le Karité, du 13 au 14 mars 2017 à Cotonou au Benin (prise en charge des frais de stands, de transport, d'inscription et de communication.	25	4 885 000
18	Contribuer à l'organisation de la Journée internationale de la Femme Rurale ": acquisition des équipements maraîchers aux femmes rurales.	1 000	7 500 000
19	Formation des membres de la Coopérative de Femmes de beurre de karité de Tioribougou (cercle de kolokani) sur les techniques de production de beurre de karité.	50	2 452 240
20	Formation sur les techniques de production de la ressource	85	27 851 064
21	Formation sur le Guide des Sociétés Coopératives selon l'acte OHADA et le leadership.	80	26 666 667
22	Dissémination du Guide de Bonnes Pratiques de production et de qualité de la gomme arabique.	80	8 010 702

Panification et budgétisation des actions genre pour 2019

Objectif	Indicateurs					Activités de	
Renforcer les capacités d'offre des produits	Libellés	Réf		Cibl	renforcement des capacités prévues pour les femmes		
nationaux sur les		2017	2018	2019	2020	2021	2019
marchés	Formation des acteurs sur la facilitation						1. Formation des
internationaux	des échanges						Agents de l'Agence
	-Femmes	22	-	20	20	20	Malienne de la
	- Hommes	8	-	10	10	10	Métrologie (AMAM)
	Formation des acteurs du secteur privé						du Ministère du
	sur les techniques d'élaboration de						Commerce et de la
	plan d'affaires						Concurrence (MCC):
	-Femmes	7	30 15	30	30	30	- formation sur la
	- Hommes	17		15	15	15	vérification des
	Formation des acteurs du secteur privé						compteurs d'énergie
	sur les effets de commerce						électrique : 3 agents
	-Femmes	7		25	20	20	formés dont 10
	- Hommes	13		10	10	10	femmes;
	Formation des femmes formées sur la sécurité sanitaire des produits						- formation sur la vérification des
	agroalimentaires						compteurs d'eau
	-Femmes	15	_	20	20	20	potable froide : 30
	- Hommes	-	_	5	5	5	agents formés dont
	Formation des femmes sur la notion de						10 femmes.
	base du système de management de						
	la qualité						2. Formation de trente
	-Femmes	24	-	20	20	20	(30) acteurs privés
	- Hommes	1	-	5	5	5	dont 15 femmes sur
	Formation des femmes formées sur						l'élaboration et l'utilité
	les référentiels de certification						d'un plan d'affaires :
	agroalimentaire						

-Femmes	25 0	. T	20 5	20	20	20 actouro privác dont
	25 0	'	20 5	5	20 5	30 acteurs privés dont 15 femmes formés.
- Hommes				3	3	_ 15 lemmes lomes.
Formation des femmes productrices de						2 Cofinancement du
beurre de karité formées sur les						3. Cofinancement du
techniques de production de karité			50	50	50	Programme de
-Femmes	50	-	50	50	50	durabilité avec
- Hommes	-	-	-	-	-	l'Alliance Globale
Mise en œuvre du Programme de						pour le karité
durabilité en faveur de la filière karité						(ICCO/USAID) en vue
en faveur de 40 000 femmes sur						de renforcer les
l'amélioration de la qualité des						capacités des acteurs
amandes de karité	0.000	44.000	44.000	0.700		de la filière karité,
-Femmes	9 300	14 000	14 000	2 700	-	notamment les
- Hommes	0	0	0	0	-	femmes dans le cadre
Participation à la Conférence annuelle						d'un partenariat
sur le karité de l'Alliance Globale pour						public-privé : 14 000
le_karité	0-					femmes formées sur
-Femmes	25	-	30	30	30	les 40 000 femmes
- Hommes	-	-	-	-	-	prévues sur trois (03)
Participation à la Foire Internationale						ans.
de Dakar (FDAK)	_		_	_	_	4. Cofinancement du
-Femmes	5	5	5	5	5	Programme de
- Hommes	1	1	1	1	1	Partenariat Public-
Participation au Salon International de						Privé en vue de
l'Agriculture (SIA) de Paris						renforcer les
-Femmes	6	-	6	6	6	capacités des acteurs
- Hommes	4		4	4	4	de la filière karité
Participation à la Conférence						(Programme de
Internationale sur la Certification des						durabilité en faveur de
produits agricoles						l'APROKAM) : 14 000
-Femmes	4	-	4	4	4	femmes formées sur
- Hommes	0	-	2	2	2	40 000 femmes

			T	T	T	T	
	ursuite de l'accompagnement de						prévues sur trois (03)
ļ ,	2) PME de transformation de produit						ans.
-	ricoles aux référentiels de						
Ce	ertification -Femmes	4528	-	4528	-	-	5. Formation sur le
	- Hommes	-	-	-	-	-	Guide des Sociétés
Ac	compagnement de deux (02) PME						Coopératives selon
aux	x référentiels de certification						l'acte N°9 de
apı	partenant à deux femmes :						l'OHADA et le
HA	CCP pour MAM COCKTAIL à						Leadership des
	mako ;						membres des Unions
HA	CCP pour ETS DIALLO à Sikasso						de SCOOPS de
	emmes						producteurs et de
-H	ommes	-	2	2	_	-	collecteurs de Kita,
		-	-	-	_	_	Bafoulabé, Koro,
Foi	rmation des acteurs aux techniques						Bandiagara et
	xploitation de la gomme de 540						Bankass: 166
	oducteurs de gomme dont 160						acteurs formés dont
1 .	nmes						50 femmes.
-F	emmes	160					
-H	ommes	380					6. Formation des
	rmation sur la protection des						femmes des Sociétés
	acias de 540 acteurs dont 160						Coopératives sur les
	nmes						notions de base de la
	emmes	160	85	85	85	85	qualité : 300 femmes
	ommes	380	197	197	197	197	formées.
	ssions de formation des membres						1
	s Unions des SCOOPS sur la						7. Organisation des
	lecte et la protection des données						sessions de formation
	tistiques : 270 acteurs formés dont						sur la protection de la
	femmes						ressource dans les
	emmes	_	80	80	80	80	cercles gommifères :
	ommes	_	197	197	197	197	

Formation des membres des Unions de SCOOPS de producteurs de gomme en techniques de semi-direct					282 acteurs formés dont 85 femmes.
- Femmes - Hommes	85 197	85 197	85 197	85 197	8. Organisation des sessions de formation des membres des Unions des SCOOPS sur la collecte et la production des données statistiques : 270 acteurs formés dont 80 femmes.
					9. Organisation des sessions de formation des membres des Unions des SCOOPS de producteurs : 292 acteurs formés dont 85 femmes.
					10. Appui à la réalisation d'activités génératrices de revenus : formation et acquisition d'équipements
					maraîchers, de transformation, de pisciculture et d'irrigation, etc. Trois

		(03) groupements de femmes de la filière gomme arabique appuyés à Yélimané et Mopti (pisciculture); Nara (maraîchage).
		11. Formation des membres des Unions de SCOOPS de producteurs de gomme arabique en technique de semi-direct : 292 acteurs formés dont 85 femmes.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Les lois de la République du Mali ne contiennent aucune discrimination entre l'homme et la femme en ce qui concerne leur droit inaliénable au travail ainsi, la Constitution Malienne de 1992 garanti un droit égal pour tous au travail et au repos. Quant à la loi n° 92-020 du 23 septembre 1992 portant code du travail au Mali, elle définit le travail sans distinction entre femme et homme. Cependant l'évolution de la représentativité des femmes dans la Fonction Publique catégorie A, est en moyenne de 0,4% par an à ce rythme il faudra 30 ans pour atteindre le seuil minimal de 30%. En outre le Mali perd 33,7% de son coefficient de développement humain quand l'inégalité genre est prise en compte (Rapport Baastel 2017).

1- Les enjeux genre

Les femmes ne représentent que 31,16% des effectifs de la fonction publique. Cet écart est plus accentué au niveau de la catégorie A où elles ne représentent que 16,54%. C'est au niveau de la catégorie B1 que les femmes sont majoritaires avec 52,36%

Sur les 805 agents recrutés dans la Fonction Publique en 2017 par voie de concours 569 étaient des hommes soit 70,68% et 236 femmes soit 29,32%.Six (06) personnes en situation d'handicap ont été recrutées sur un total de 42 dont soit 7%.

La situation n'est point meilleure au niveau des postes nominatifs à titre d'exemple sur 27 chefs de division que compte notre département ; seulement 7 sont des femmes aussi tous les directeurs des services centraux et régionaux rattachés hormis la CPS sont dirigés par des hommes.

Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Mesures spécifiques :

Vu le caractère transversal de notre département, il a été créé en plus de la section équité Genre ; la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE) rattachée à la Direction Nationale du Travail. Elle a pour mission d'étudier toutes les questions concernant le Travail des Enfants et promouvoir les actions visant son élimination. A cet effet, elle est chargée de :

- coordonner, évaluer et suivre l'ensemble des actions relatives à la lutte contre le Travail des Enfants;
- proposer des mesures et stratégies de lutte contre le Travail des Enfants ;
- collecter des informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les facteurs favorisant le Travail des Enfants;
- évaluer les conditions de Travail des Enfants et leurs conséquences sur leur développement physique et moral :
- créer et mettre à jour une base de données sur le Travail des Enfants ;
- renforcer les capacités des différents acteurs;

- élaborer, présenter et diffuser un rapport national sur le travail des enfants.

_

Avancées:

- le Chef du Département (Travail et de la Fonction Publique) est une femme ce qui est une avancée significative. Nous saluons les nominations d'une femme à la tête de la CPS et celle d'une autre comme directrice nationale adjointe de la DNFPP;
- la loi n°92-020 du 23 septembre 1992 portant code du travail dispose qu'à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs, quels que soient leur origine, leur sexe et leur âge;
- l'adoption par l'Assemblée Nationale de la Loi n°05 du 18 décembre 2015 et sa promulgation par le Président de la République constitue une avancée significative. Sa mise en œuvre permettra de réduire les inégalités de genre entre les femmes et les hommes dans les instances nominatives et électives. Il faut noter une augmentation du nombre de femmes occupant des postes électives lors des dernières législatives.

Malgré cela, cette situation de représentativité demeure un enjeu majeur dans les prises de décision à tous les niveaux.

Programme : Amélioration du cadre législatif du travail

Objectif: Promouvoir les actions de lutte contre le travail des enfants							
Indicateurs	prévisions	Réalisations					
	-						
Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail	1197	200					
des enfants et réinsérés							

Programme : Amélioration de la gestion administrative des agents de l'Etat

			INDICATEURS					
Objectifs	Libellé	Référence	cibles	3			Activités 2019	
Etude sur la sous représentativité des femmes dans l'Administration Publique	Taux d'exécution de l'Etude	2017	2018	2019	2020	2021		
		30%	50 %	80 %	100 %		Faire une large diffusion	

			INDICATEURS					
Objectifs	Libellé	Référence	cibles	•			Activités 2019	
							des résultats de l'étude	
Assurer l'équité genre dans la Fonction Publique				40 %	60%	90 %	Mettre à jour les statistiqu es des R	
	Pourcentage des personnes en situation d'handicap			30 %	60%	95 %	H de la F P	

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1- Les enjeux - genre

Les enjeux du genre du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) portent sur les points suivants :

- l'insuffisance de la prise en compte des activités spécifiques aux femmes dans les plans d'actions des politiques en matière d'Assainissement et de Protection de l'Environnement ;
- l'absence de statistiques désagrégées hommes/femmes en matière de gestion de ressources naturelles et d'Assainissement;
- l'insuffisance d'une option sociale qui démontre une évolution favorable de la vision stratégique de la gestion des ressources forestières;

Aussi, il est impossible de déterminer le gap sans avoir au préalable les statistiques désagrégées hommes/femmes du secteur.

2- Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Les mesures spécifiques

Au MEADD, il existe deux Projets/Programmes qui identifient les lignes directrices de la prise en compte des femmes. Il s'agit du : (i) Projet Gestion Décentralisé des Forêts (GEDEFOR) (Phase II), et (ii) Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN).

Le GEDEFOR II à travers sa composante 2, articule sa démarche autour des actions suivantes :

- identifier, organiser et rendre compétitive les filières porteuses de produits forestiers ligneux et non ligneux;
- renforcer le contrôle de l'accès aux ressources ligneuses à l'aide des mesures incitatives (exploitation contrôlée) et des mesures coercitives (exploitation incontrôlée) ;
- faciliter l'accès des productrices et producteurs ruraux aux prêts des caisses de crédits et d'épargne existantes dans les zones choisies;
- renforcer les capacités des productrices et producteurs dans la gestion des caisses associatives.

En terme de réalisation pour l'exercice 2017, ont peut citer en autres :

- la réalisation de 102 coopératives féminines ou mixtes,
- la réalisation de 17 périmètres maraichers par les coopératives féminines ou mixtes ;
- la formation de 2 groupements de femmes opératrices économiques sur l'acte uniforme de l'OHADA,
- l'organisation de 7 filières porteuses.

Quant au PDD-DIN, l'atelier d'échanges sur l'élaboration de sa Stratégie Genre et son Plan d'Action de Novembre 2014 a permis de fixer un certain nombre de mesures à entreprendre dans le cadre de la prise en compte des femmes dans les activités du Programme.

La CTC-PDD-DIN a veillé à la prise en compte effective des femmes et des jeunes au niveau des différents organes déconcentrés, c'est à dire les cadres de concertation locaux et les commissions communales et intercommunales constituant des instances de décision, de coordination et de suivi du PDD-DIN. Le nombre de femmes au sein des organes déconcentrés de suivi du PDD-DIN est de :

- CROCSAD/Mopti : sous- commission/Economie Rurale, 33 membres dont 05 femmes
- Cadre de Concertation Locale/Mopti : 10 membres dont 04 femmes;
- Comité Intercommunal de Suivi/Mopti : 08 membres dont 03 femmes;
- Cadre de Concertation Locale/Djenné : 11 membres dont 04 femmes;
- Comité Intercommunal de Suivi/Djenné: 15 membres dont 05 femmes.

Aussi, elle a entrepris des activités de renforcement de capacités des femmes concernant l'ensemble des AGR (maraichage, embouche paysanne, aviculture etc.) et en perspective la formation en alphabétisation fonctionnelle des membres du comité de gestion de 19 groupements de femmes des périmètres maraîchers encadrés par le Programme, soit 190 femmes des Cercles de Ké-Macina, Djenné, Mopti, Ténenkou, Youwarou, Goundam et Niafunké, afin de contribuer à l'amélioration de leurs capacités technique et organisationnelle, en vue de leur autonomisation.

A cet effet, en moyenne, 60 femmes participent au partage des bénéfices au niveau de chaque jardin maraîcher. Un minimum de 1 320 femmes sont regroupés sur 22 périmètres maraîchers implantés. 950 femmes pour d'autres types d'activités : aviculture, fabrique de savon, apiculture, embouche paysanne et micro crédit.

Pour les réalisations de l'exercice 2017, on peut citer entre autres :

- l'appui à la formation de 75 femmes de sa zone d'intervention aux techniques de valorisation et de commercialisation des produits forestiers non ligneux,
- la formation de 220 membres des comités de gestion des 22 groupements en alphabétisation fonctionnelle et leur organisation en coopérative puis en réseau de productrice de produits maraichers dont un réseau par cercle afin de mieux défendre leur intérêt ,
- l'appui à 150 femmes à des activités génératrices de revenus,
- la formation de 330 femmes dont 22 groupements féminins en petit commerce.

Evaluation des activités genre 2017

Au niveau du programme n°2 : « Amélioration du Cadre de Vie », les efforts de sensibilisation consentis par la DNACPN et ses démembrements à travers l'organisation des journées de salubrité par les communautés, les ONG, les GIE, les Associations d'assainissement et des entreprises ont contribué à améliorer la salubrité du milieu de vie des populations en vue d'un changement de comportement.

Il faut noter que, les projets et programmes comme le Projet d'Appui aux Communautés Urbaines du Mali (PACUM), l'UNICEF et la GIZ apportent des appuis dans la réalisation des caniveaux et l'aménagement des collecteurs dans les régions.

Aussi, le taux de réalisation des latrines dans les lieux publiques est satisfaisant grâce aux efforts de sensibilisation.

Au niveau du programme n°4 « protection et conservation de la nature » l'appui des groupements de femmes en moyens matériels et financiers dans le cadre des activités génératrices de revenus et la gestion des ressources forestières et fauniques a été à hauteur de souhait à travers l'implication des groupements féminins dans la Gestion des Ressources Forestières et Faunique (GRFF). Les activités ont été menées par les programmes Gestion Décentralisation des Forets (GEDEFOR II) et Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN).

Cependant, il faut noter le faible taux d'implication des groupements de femmes dans la GRFF qui est lié à l'insécurité généralisée au centre du pays qui est la zone d'action du PDD-DIN.

Quant au taux d'admission satisfaisant des élèves du Centre de Formation Pratique (CFPF) de Tabakoro, il est le résultat de l'encadrement de proximité et le respect des périodicités des évaluations et des sorties pédagogiques.

3- Planification et budgétisation des actions Genre 2019

Dans le domaine de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, les actions en faveur du genre seront mises en œuvre à travers les programmes 2 et 4 du Département.

<u>Programme 2.069</u> : Amélioration du Cadre de Vie des Populations

		In	dicateurs	 S			
Objectif	Libellé	Réf			Cibles		Activités 2019
	Libelle	2017	2018	2019	2020	2021	
Réduire durablement l'insalubrité du milieu de vie des populations	1.1 : Pourcentage de ménages utilisant des latrines améliorées	57,05	35	40	50		1.1.1. Organisations des réunions techniques statutaires 1.1.2. Mission de suivi et de supervision 1.1.3. Organisation de journées de sensibilisation (déchets liquides) 1.1.4. Promotion (intermédiation sociale, subvention) des latrines familiales améliorées
par des changements de comportement	1.2 : pourcentage de ménages abonnés à un service de ramassage d'ordures (en milieu urbain)	12	60	70	80	100	1.2.1. Organisations des réunions techniques statutaires 1.2.2. Mission de suivi et de supervision 1.2.3. Promotion des poubelles 1.2.4. Contrôle de la conformité de la gestion des déchets solides par les ménages (poubelles)

<u>Commentaire</u>: A travers ce programme, on constate une progression des pourcentages des ménages utilisant les latrines améliorées, par contre le pourcentage des ménages abonnés à un service de ramassage d'ordures (en milieu urbain) est faible.

Programme 2.071: Protection et conservation de la nature

Objectif	Indicateurs						Activités
	Libellé	Réf		Cibles			2019 2018
		2017	2018	2019	2020	2021	2013 2010
	INDICATEUR						4.1.1.
	4.1 Taux de						Réalisation
	réalisation						des
4 : Renforcer les	- Des						séances
	séances de						de CCC
	CCC	70	100	100	100	100	4.1.2.
capacités des acteurs	- Taux de						Réalisation
dans la	réalisations						de
conservation	des séances	84,60	100	100	100	100	formation
et la	de formations						des
valorisation	et de						acteurs de
de la	recyclages						la gestion
Biodiversité	des acteurs						des
Biodiversite	de la GRFF						ressources
							forestières
							et
							fauniques

MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA COMMUNICATION

1- Les Enjeux genre

L'inégalité persistante entre hommes et femmes dans les domaines de la communication, de l'information et des nouvelles technologies diminue relativement grâce aux efforts entrepris dans le secteur.

La progression favorable des indicateurs que ce soit pour l'accès à la radio, à la télévision, au téléphone et à l'internet, améliore l'image de la femme dans les médias. Des avancées sont notées dans le domaine de l'information et de l'animation qui donne une image de femme élégante et moderne, impliquée dans sa profession, engagée, compétente, égale à ses collègues masculins.

Aussi, dans le domaine de la publicité et les sketchs les clichés montrant une image négative de la femme s'améliorent, ils montrent de plus en plus les femmes au centre de la décision, participatives, entreprenantes et impliquées.

La modernisation économique et sociale du Mali, à laquelle les femmes prennent une part importante, passera par l'amélioration de l'accès à Internet, un accès encadré des femmes à Internet permet de réelles perspectives d'apprentissage, et d'accès à un nombre particulièrement important de documents pédagogiques.

2- Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

La vision sectorielle à long terme est d'accélérer le processus de développement par une utilisation accrue des TIC, grâce à un accès universel aux technologies de l'information et de la communication de qualité.

L'objectif stratégique consiste à étendre et améliorer la qualité des infrastructures et services de communication et à assurer l'accessibilité de tout citoyen à un moyen de communication à moindre coût. Les principaux acteurs sont : l'Administration, les PTF, les usagers des infrastructures et moyens de communication existants, les journaux et radios privés, les syndicats et les ONG.

Les Partenaires Techniques évoluant dans les TIC sont la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement avec le projet « Techno ». La Loi sur la Publicité adoptée et sa mise en œuvre entamée pour lutter efficacement contre les clichés dépassés, réducteurs et dégradants qui véhiculent une image négative des femmes.

Les mesures spécifiques

 Les réalisations majeures enregistrées au cours de l'année 2017ont porté sur la poursuite du désenclavement intérieur et extérieur grâce à des infrastructures et services de communication dans le but d'assurer l'accessibilité de tout citoyen à un moyen de communication à moindre coût. 2. Un cadre juridique propice à la promotion des services privés de communication audiovisuelle est mis en place grâce au vote de la Loi relative aux services privés de communication audiovisuelle et ses décrets d'application, à l'adoption du texte de création de la Haute Autorité de la Communication et à l'élaboration du projet de Loi sur la publicité déposée à l'Assemblée Nationale.

L'année 2017 a aussi été marquée par (i) la poursuite des opérations de réhabilitation des infrastructures endommagées par la crise sécuritaire et sociopolitique du pays avec toujours des difficultés ; (ii) la connexion de deux (02) communes à l'Internet et de deux (2) écoles à l'Internet respectivement dans le cadre du projet de connexion des communes et des écoles du Mali réalisées par l'AGETIC ; (iii) la promotion de l'information et de la communication assurée grâce à l'extension de la couverture TV/FM du territoire national et à la réalisation et la diffusion des paquets pédagogiques. La couverture du territoire national en télévision et en radio est restée stable (96% et 83%) due à l'instabilité au Nord pour la reconstruction de toutes les infrastructures endommagées.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS:

Une analyse globale révèle que le deuxième plan d'actions 2016-2018 de la Politique Nationale Genre n'a pas connu une mise en œuvre satisfaisante, nonobstant quelques avancées enregistrées.

Par ailleurs, la démarche de planification et de budgétisation sensible au genre est sujette à un certain nombre de difficultés qui sont : (i) la non opérationnalisation du comité de la Politique Nationale Genre, (ii) l'insuffisance des données sexo-spécifiques, (iii) le faible niveau d'appropriation du concept genre. Au regard de ces difficultés, afin de mieux cerner la bonne mise en œuvre de la PNG, il s'avère indispensable : (i) d'opérationnaliser le comité de suivi de la Politique Nationale Genre, (ii) d'élaborer le profil genre des dix secteurs identifiés dans la Politique Nationale Genre ; (iii) d'organiser des séances de formation sur l'Indice de Développement des Inégalités en Afrique (IDISA); (iv) de former les membres du comité en matière de Budgétisation sensible au Genre et dans la collecte et le traitement des données sexo-spécifiques ; (v) de trouver les voies et moyens de l'appropriation de concept genre dans l'administration publique.